

**GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE « JARDIN » — Séance du 13 mars 2007**

---

**Présidence**

Monsieur Yves CONTASSOT

Adjoint au Maire de Paris, chargé de l'environnement, de la propreté, des espaces verts et du traitement des déchets

**Participants**

Monsieur Thierry LE ROY

Garant de la concertation

Monsieur Olivier GUIBERT

Capitaine de Police - Chef des policiers dans le quartier du 1<sup>er</sup> arrondissement

Monsieur Jean-Marc DARRAS

Commissaire Divisionnaire - Commissariat Central du 1<sup>er</sup> arrondissement**Agence SEURA**

Monsieur David MANGIN

Monsieur Jean-Marc FRITZ

Monsieur Philippe RAGUIN

Monsieur Mathieu-hô SIMONPOLI

**COTEBA**

Monsieur Jean-Baptiste REY

Monsieur Stéphane CZERWINSKI

**Conseil de quartier des Halles**

Madame Dominique GOY BLANQUET

**Conseil de quartier Montorgueil St Denis**

Monsieur Fabien SARFATI

Monsieur Patrick VUITTON

**Conseil de quartier St Germain l'Auxerrois**

Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES

**Amicale des Locataires du 118 rue Rambuteau**

Monsieur Bernard BLOT

**Association « Accomplir »**

Madame Elisabeth BOURGUINAT

**Collectif Beaubourg les Halles**

Monsieur Alexandre MAHFOUZ

**Association de défense des riverains châtelet-les-halles**

Monsieur Jacques CHAVONNET

**Conseil Syndical des 5-7 rue des Innocents**

Monsieur Jean-Pierre MARTIN

**GIE FORUM DES HALLES**

Monsieur André LABORDE

**Associations "Curiositas" et « Societas »**

Monsieur Sylvain PERROT

**Association « Les Verts Ile de France »**

Madame Gisèle CHALEYAT

**Comité de Soutien et de Promotion du Jardin d'Aventure des Halles**

Madame Laëtitia MOUGENOT

**Association « Glob'Halles »**

Madame Dominique MAGNIETTE

**Association « Paroles des Halles »**

Madame Jodelle ZETLAOUI-LEGER

**Centre commercial des Halles**

Monsieur Stéphane ROMBAUTS

**Association « Mains Libres »**

Monsieur Bernard BLOT

**EPPUR**

Monsieur Pierre DIMEGLIO

Madame Camille GARDESSE

**Association « La Clairière »**

Monsieur Bruno RENE-BAZIN

**Association « Paris des Halles »**

Monsieur Olivier PERAY

**Conseil Syndical 51/53 rue Saint Sauveur**

Monsieur Aron MIZRAHI

**Institut Français d'Urbanisme**

Madame Michèle COLLIN

Cabinet de M. Yves CONTASSOT  
Madame Sylvie LAURENT-BEGIN

Cabinet du Maire  
Monsieur Claude PRALIAUD  
Madame Reine SULTAN

Ville de Paris / Direction de l'urbanisme  
Madame Catherine BARBE  
Monsieur François BODET

Ville de Paris / DPJEV - SPA  
Monsieur Thierry PHILIPP  
Monsieur Maurice SCHILIS

Ville de Paris / DPJEV - Division 1/2/3/4  
Monsieur Philippe RAIMBOURG  
Madame Sophie GODARD

Ville de Paris / DPJEV-Jardinier du 4<sup>ème</sup>  
Monsieur DESPROIS

Ville de Paris / DPJEV - Surveillance  
Monsieur Gilles NOIREL

Ville de Paris / DPJEV - MSGC  
Madame Muriel EMELIN

Monsieur Youcef KHEMISSI  
Etudiant / projet d'étude sur la rénovation des Halles

**M. YVES CONTASSOT** : J'ai à côté de moi le Commissaire DARRAS, Commissaire du 1<sup>er</sup> arrondissement qui, comme vous l'avez souhaité, nous donnera son point de vue sur la situation en matière de délinquance et de faits constatés, dans le jardin et autour (vous direz quel périmètre vous avez retenu).

Egalement, la Direction des Parcs et Jardins dira quelles sont les statistiques concernant le personnel, puisqu'il y a évidemment un suivi sur les agressions dont sont témoins, et essentiellement victimes, les Agents des Parcs et Jardins.

Donc, il y aura un échange sur ces questions.

J'ai reçu fort tardivement une demande de changement de l'ordre du jour. Par respect pour le Commissaire qui est venu, je vous propose de traiter cette deuxième partie après son départ, pour que l'on puisse le libérer (même s'il n'est pas du tout enfermé ici) et que l'on fasse le reste du débat entre nous. Il n'est pas concerné par cette partie sur nos procédures internes de discussion.

Je vous passe tout de suite la parole.

Je souhaite, si vous voulez bien, que l'on écoute d'abord vos commentaires, vos informations ; et qu'ensuite la Direction des Parcs et Jardins nous dise comment elle voit les choses. Puis, nous aurons le débat.

Je vous demande de noter vos questions pour que l'on puisse, ensuite, les poser et qu'il y ait une réponse, pour éviter une trop grande segmentation du débat.

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS** : Merci, M. CONTASSOT, pour cette invitation.

Pour être le plus précis possible, je reprendrai les chiffres communiqués concernant le Contrat de Sécurité d'Arrondissement. Cela ne vise pas uniquement le cas du jardin, mais je vais vous donner la physiologie globale de l'arrondissement.

Ensuite, nous répondrons plus précisément à vos questions, sachant que nous n'avons pas un « indicateur statistique jardin ».

Nous avons commencé à nous poser la question l'année dernière, nous disant qu'il serait intéressant de marquer statistiquement les « faits jardins » pour faire des comparaisons et suivre l'évolution, sur nos indicateurs. Nous avons un « indicateur Forum » qui compare les faits constatés globalement sur l'arrondissement et les faits constatés sur le Forum.

Les axes d'intervention prévus dans le Contrat de Sécurité sont : tranquilliser et sécuriser le Forum des Halles.

Nous avons des chiffres depuis 2001.

Concernant l'évolution de la délinquance générale dans l'arrondissement, ont été constatés 13.154 faits en 2001, puis une baisse progressive mais régulière jusqu'en 2006, avec 10.604 faits en 2003 et 8.719 faits en 2006.

C'est un indicateur tout à fait général, mais qui est assez fiable dans la mesure où on lui demande simplement de voir si cela baisse ou si cela monte. Depuis 6 ans, cela baisse régulièrement.

Concernant la délinquance de voie publique (les faits qui se passent sur la voie publique), cet indicateur suit la même courbe, avec une baisse constante. On passe de 6.131 faits en 2001 à 4.207 faits en 2003, puis 3.447 faits en 2006. C'est une baisse continue, considérée comme un signe plutôt positif. Entre 2005 et 2006, on atteint une baisse de 9 %, qui n'est pas mauvaise du tout, dans la conjoncture actuelle.

Concernant l'activité des Services de Police de l'arrondissement, le nombre d'interpellations est un fait précis. Cela ne signifie pas qu'une procédure a lieu ensuite. Nous avons les chiffres depuis 2004. Il y a eu 4.836 interpellations en 2004, 5.251 interpellations en 2005, et 5.260 interpellations en 2006. Ce n'est pas un indicateur de popularité, évidemment, mais on interpelle beaucoup.

Les délits de voie publique concernent les vols à la tire, les vols avec violence, les cambriolages.

Les vols avec violence enregistrent des hausses et des baisses, mais sont globalement en baisse. Contrairement à la tendance nationale, en 2006, il y a eu une baisse de 3 % des violences sans arme.

La délinquance violente contre les personnes baisse également, chez nous, en 2006, de 2,34 %. C'est, là aussi, un peu l'inverse de l'indicateur national.

Les cambriolages sont en baisse constante. Il y a eu une petite recrudescence en 2004, mais cela s'est bien arrangé.

Les interpellations en matière de stupéfiants restent à un haut niveau et sont assez stables. Il y en a eu 434 en 2004 ; elles ont baissé à 353 en 2005, et sont remontées en 2006 avec 413 faits.

Voilà ce que je peux vous dire concernant la délinquance de l'arrondissement.

Comparée à cette délinquance générale « voie publique », la délinquance de notre « indicateur Forum » évolue. Parfois, la baisse des faits Forum est plus importante que la baisse globale sur l'arrondissement ; et parfois elle est moins importante. Cela traduit des problématiques auxquelles nous sommes confrontés et qui peuvent changer, par exemple l'implantation momentanée, ou plus ou moins longue, de bandes qui ont décidé de s'installer sur le Forum. Dans ce cas, on a un peu plus de mal à faire baisser la délinquance, mais cela reste globalement à la baisse.

Prenons la comparaison 2003-2004. Les faits constatés sur l'arrondissement ont baissé de 5,27 % ; sur le Forum, ils ont baissé de 8,22 %. On peut donc considérer que c'était une bonne année pour le Forum.

En 2004-2005, la délinquance sur l'arrondissement a baissé de 6 %, et seulement de 3,7 % sur le Forum. On a donc eu du mal à venir à bout de certains types de délinquants.

En 2005-2006, la délinquance sur l'arrondissement a baissé de 7,7 %, et de près de 9,5 % sur le Forum.

Ce sont les tendances, de manière purement objective.

**M. YVES CONTASSOT** : Je vous propose que la Direction des Parcs et Jardins nous donne également ses statistiques.

**MME. MURIEL EMELIN, DIRECTION DES PARCS ET JARDINS** : Sur 2004 et 2005, concernant le 1<sup>er</sup> arrondissement, on constate que tous les événements se concentrent sur le Jardin des Halles.

En 2006, on a constaté 9 agressions d'agents, qui se cristallisent souvent autour de l'utilisation des toilettes ou de verbalisations pour stationnement interdit.

Cela représente une légère augmentation par rapport à 2005, où l'on avait noté 4 agressions d'agents, toutes liées à des constatations de verbalisation de stationnement. Il s'agit du travail des agents de surveillance, qui occasionne parfois des frictions avec certains usagers.

Cependant, si l'on prend un peu de recul dans le temps, bien que je n'aie pas toutes les statistiques depuis 2001, on note chez nous une très nette diminution de la part des événements se déroulant dans le Jardin des Halles, par rapport à il y a quelques années. D'ailleurs, le jardin a disparu de nos listes de sites sensibles à Paris. On peut donc penser que la situation de la sécurité dans cet arrondissement s'améliore progressivement.

Nous avons également comparé la répartition géographique de la délinquance selon les chiffres de la Préfecture de Police, et celle que nous constatons dans nos jardins. On peut dire qu'en ce qui concerne le 1<sup>er</sup> arrondissement, les faits délictueux commis dans les jardins reflètent très fidèlement la délinquance générale. Il n'y a pas de caractéristiques particulières.

On entend souvent parler de la présence de groupes de SDF dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Les infractions constatées dans nos jardins ne sont pas, majoritairement, le fait de personnes SDF, mais plutôt d'usagers lambda des équipements.

**M. YVES CONTASSOT** : Merci. **M. ROMBAUTS**, voulez-vous ajouter quelque chose ? (Non). Voulez-vous poser des questions ?

**MME ÉLISABETH BOURGUINAT, ASSOCIATION ACCOMPLIR** : Je crois que les chiffres parlent d'eux-mêmes, et qu'aujourd'hui est l'instant solennel de l'enterrement, jusqu'à nouvel ordre, de la question présentée comme cruciale, prioritaire, d'assurer la sécurité dans le jardin, qui serait un coupe-george, etc.

Nous sommes tous soulagés, cela correspond bien au vécu des riverains. Il n'y a plus les problèmes d'insécurité qu'il a pu y avoir il y a quelques années dans le jardin.

Pour avoir suivi le projet depuis 4 ans, je me souviens qu'à l'époque, lorsque le Capitaine TERRY intervenait, la question était : « il faudrait veiller à ce que l'architecture ainsi que le dessin du futur jardin ne contribuent pas à accroître l'insécurité ». A cette époque, il y avait de l'insécurité.

Donc, la question suivante est : « l'insécurité actuelle est très faible ; les dispositions qui seront prises sur le dessin du bâtiment et celui du jardin sont-elles de nature à créer de l'insécurité ou à permettre de la maintenir au niveau où elle est ? ».

Personnellement, j'aimerais interroger les policiers sur un point très précis. A l'époque, on disait qu'une des causes du sentiment d'insécurité dans le jardin était son caractère « intraversable », c'est-à-dire que lorsqu'on arrivait du côté Berger pour aller vers l'Eglise en face, on suivait le chemin d'eau en face de la rue des Prouvaires et on tombait sur l'amphithéâtre... C'était, et c'est toujours évidemment, une géographie un peu complexe, donnant aux gens le sentiment de ne pas pouvoir traverser, et cela générait l'idée qu'au milieu, on ne savait pas ce qui se passait ; c'est l'inconnu (comme la forêt fait peur quand on est petit).

Une des priorités données pour le futur projet était le fait de pouvoir traverser le jardin dans le sens nord-sud, le sens habituel des flux, et avoir plusieurs passages, pouvoir couper cet amphithéâtre et l'ouvrir avec une allée qui irait vers l'Eglise.

Le projet que l'on nous soumet depuis quelques mois va tout à fait dans l'autre sens, puisqu'il est impossible de traverser dans le sens nord-sud, sauf tout au bout à l'est, ou tout au bout à l'ouest.

J'aimerais savoir si les policiers présents confirment cette nécessité de traverser le jardin. M. GUIBERT peut-être, qui est toujours sur place ? Cela nous paraît important en termes de sécurité. Qu'en pensez-vous ?

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS** : L'important pour nous est que les gens ne soient pas agressés. Je ne suis pas du tout qualifié pour vous dire si le jardin doit avoir telle forme plutôt qu'une autre.

**UN INTERVENANT** : Bonjour. Je profite de l'occasion car j'ai une petite doléance, en termes de sécurité. Je suis papa, et ma petite fille va au Jardin des Enfants, au Jardin Lalanne. Nous sommes dans une zone piétonne et j'ai remarqué que relativement souvent, d'un seul coup, surgit une voiture de police, assez rapidement.

J'ai donc un peu peur que dans la structure future, où il y a de grandes artères, ce soit encore plus tentant de rouler vite. Je voulais demander aux fonctionnaires de police qui circulent dans le jardin de rouler un peu moins vite. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait forcément un caractère d'urgence dans ces déplacements.

C'est dans l'allée toute petite, que l'on n'imagine pas empruntée par un véhicule. J'ai vu plusieurs fois des voitures passer. Il y a le Jardin Lalanne d'un côté, le jardin des tout petits de l'autre ; la voiture surgit et si un petit enfant court ou joue, c'est dangereux.

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS** : Je n'ai pas eu connaissance d'accidents causés par des véhicules de police dans le jardin. Il est vrai que l'on ne peut traverser en véhicule, pour aller de Ste Eustache à Lescot, qu'en passant par le jardin. Sinon, il faut faire le tour par le boulevard Sébastopol.

Je pense que les utilisateurs, les policiers qui travaillent sur le jardin, ont pleinement conscience qu'il faut faire attention.

**M. OLIVIER PÉRAY, ASSOCIATION PARIS DES HALLES** : Je me félicite de ce que vous avez dit sur la baisse de la délinquance d'une façon générale, et je rappelle que le dessin du jardin reposait sur l'objectif d'améliorer sa sécurité en augmentant la notion, toujours dénoncée, de la co-visibilité.

Donc, y compris dans les marchés subséquents passés à David MANGIN, cette notion de co-visibilité existait ; « acquis préservés tout en assurant une meilleure sûreté par la création de vues lointaines et de co-visibilité », c'est un extrait du marché.

Je crois que l'on s'aperçoit que, tant dans le sentiment d'insécurité vécu chez les usagers à travers les enquêtes IPSOS que dans les faits réels prouvés par vous et par la Direction des Parcs et Jardins, il y a une baisse de cette insécurité, réelle et ressentie.

Je pense que cela devrait nous ouvrir maintenant des marges de manœuvre pour non pas repenser, mais reconsidérer le dessin du jardin de MANGIN, qui s'est appuyé sur cette exigence très forte au départ. Cela nous ouvrira peut-être de petites perspectives.

J'ai quand même un bémol, et voudrais poser une question à la Direction des Parcs et Jardins : 9 agressions sur agents en 2006, cela me paraît beaucoup, dans un jardin, sur des agents qui ne sont pas si nombreux que cela.

Cependant, vous avez dit que ces agressions tournaient autour de problèmes de toilettes, on comprend bien, et de stationnement. Pouvez-vous préciser la nature de ces agressions ? Cela me paraît très important, et ne serait-ce qu'au nom de cela, je pense qu'on n'aurait pas le droit de dire que la sécurité n'est plus un problème dans le jardin. Cela mérite de ne pas être minimisé du tout.

Je vous demande donc la nature de ces agressions, sans entrer trop dans les détails ; et pourquoi cela relève du stationnement. Dans un jardin, a priori, aucune voiture ne stationne. Aussi, est-ce de jour ou de nuit ?

Merci beaucoup pour ces petites précisions.

**MME. MURIEL EMELIN** : C'est de jour, pendant les horaires de service des agents de surveillance.

Il s'agit principalement d'insultes et de menaces. Un des agents a été bousculé par un véhicule, et un autre a subi des jets de pierres de la part d'un groupe d'enfants.

Concernant les problèmes autour des toilettes, ce sont souvent des problèmes d'absence de savon, etc.

La verbalisation concerne des gens qui viennent contester des Procès Verbaux dont ils pensent qu'ils ont été dressés par des agents de la Surveillance Spécialisée des Parcs et Jardins.

**MME ÉLISABETH BOURGUINAT** : Je crois qu'il faudrait comparer cela avec ce qui se passe ailleurs.

**M. YVES CONTASSOT** : On a une difficulté avec les agents de la Surveillance Spécialisée. Ils sont en tenue de gardien de square, qui les assimile à l'ensemble des personnels, qu'ils soient de la DPP (Direction de la Prévention et de la Protection) de la Ville de Paris que vous voyez autour des bâtiments publics, ou des policiers. Très clairement, pour un certain nombre de gens, toute personne en uniforme bleu sur l'espace public est assimilée aux forces de l'ordre.

Nos agents n'ayant pas de statut de policiers municipaux (c'est illégal, à Paris il n'y a pas de police municipale possible, d'après la loi) et n'étant pas non plus amenés à verbaliser qui que ce soit, en dehors du règlement strict des Parcs et Jardins ; ils sont l'objet, comme dans un certain nombre d'endroits, d'une sorte de pression très forte, vécue par les agents. On y a droit, régulièrement, dans les CHSCT. Ils ont l'impression d'être un peu pris pour cible. Dès qu'il y a une tension, ce sont eux qui la subissent, beaucoup plus que les jardiniers qui n'ont pas le même niveau de pression.

La plupart des agressions que nous avons sont sur des gardiens et gardiennes ; et beaucoup moins sur les jardiniers (mais il y en a quelques unes).

Récemment, il y a eu un incident très grave sur un jardinier dans un autre arrondissement, mais c'est moins fréquent que vis-à-vis des gardiens.

Voulez-vous répondre, sur le sentiment d'insécurité ?

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS** : C'est un sentiment complexe, avec beaucoup de paramètres.

Il y a énormément d'agressions de policiers. Le Capitaine GUIBERT pourra peut-être vous donner de plus amples précisions, mais si mes souvenirs sont bons, on a eu 59 blessés en service cette année, 65 l'année dernière, et principalement sur le Forum.

Donc, on obtient un certain nombre de résultats, mais on est confronté à des populations n'acceptant ni l'autorité, ni le simple fait d'être contrôlées. Si l'on veut un résultat probant sur l'aspect paisible de ce jardin, il faut contrôler, dès leur arrivée, les gens qui présentent des risques. On harcèle (je le dis sans honte) les gens qui vendent du shit sur le Forum. Si on ne le fait pas, on n'obtiendra rien.

**M. JEAN-PIERRE MARTIN, PRESIDENT DU CONSEIL SYNDICAL 5-7 RUE DES INNOCENTS :** Bonjour, Commissaire.

Je vais faire deux points : un sur la police, puis je vous parlerai du projet du jardin.

J'ai vu que l'on parlait un peu de la police, localement. Personnellement, je trouve qu'ils font très bien leur travail. J'aimerais quand même attirer votre attention sur les manifestations Place des Innocents, le samedi. C'est incroyable et inacceptable.

Il faut rappeler aux établissements de nuit leur responsabilité, concernant leurs clients, parce que ce sont de vraies nuisances.

Dans le quartier, il y a actuellement une invasion de « Roumains » (je n'ai pas vérifié), qui mendient, etc.

Il serait bien que des policiers, la nuit, marchent à pied et non en voiture ; et que le soir et la nuit ils n'utilisent pas les avertisseurs pour rentrer au poste de police, alors qu'en général il n'y a pas d'urgence.

Ensuite, je voulais vous demander votre avis sur le jardin.

Actuellement, il est pour moi un espace très dégagé, où l'on peut voir à peu près partout. Avec la Place René Cassin, on voit très distinctement partout également. Cela facilite, il me semble, le travail de la police.

Avez-vous pu vous pencher sur les plans du futur jardin ? Il y a un talus, en face de l'Eglise Ste Eustache, qui fera une vraie barrière. Ensuite, l'intérieur du jardin sera plein de petits bosquets, avec des trous, des bosses, etc. On va supprimer les grosses bosses. J'aimerais que la police intervienne et donne son avis.

Je suis étonné par l'avis général de la Préfecture de Police concernant les fermetures des voiries souterraines. Je ne comprends pas. On nous a vendu l'idée d'une réhabilitation générale du Forum, extérieure et intérieure, à la suite du 11 septembre 2002 (on pourrait avoir une bombe dans le Forum).

Actuellement, on voit dans le Forum même les boutiques qui avancent, le déclassement de la voirie, etc. On va reconstruire, et reconstruire. Par exemple, le samedi, considérez-vous que le public est en sécurité, même dans la rue, tellement il est nombreux ?

On va multiplier la surface du Forum, avec 13.000 m<sup>2</sup> en surface alors qu'il y en a 3.500 actuellement. Cet apport de population n'est-il pas dangereux ?

Le jardin, structuré comme il le sera, ne sera-t-il pas un handicap pour la surveillance et pour la police ?

J'espère que vous avez compris ce que je vous demande.

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS :** J'ai parfaitement compris. Vous me posez des questions pour lesquelles je ne suis pas qualifié.

Nous avons affaire à une situation donnée ; nous adaptons nos moyens en fonction de la situation. Si elle évolue, nous évoluerons aussi. Je ne peux pas vous dire comment on doit penser les artères, selon les flux. Ce n'est pas mon travail.

Je m'adapte et fais en sorte d'être présent, de répondre à toutes les réquisitions, de penser un peu la sécurité mais de façon informelle, en étant surtout présent et en répondant aux demandes des gens agressés ou qui ont un problème à résoudre.

Voilà ce que l'on s'efforce de faire. Cela se fait dans n'importe quelle configuration, mais évidemment certaines y sont plus propices que d'autres. Ce que vous dites répond aux grandes règles de la psychologie, ou de la composition artistique. Il y a des lignes de force, des dégagements, des espaces.

Je ne peux pas vous dire si telle configuration est plus criminogène qu'une autre, en termes d'architecture et d'urbanisme.

**MME GISELE CHALEYAT, LES VERTS ILE DE FRANCE :** J'ai beaucoup de peine, comme Olivier, de savoir que ces gardiens ont été agressés. M. Yves CONTASSOT peut se souvenir qu'il y a bien longtemps, j'avais réclamé que ces gardiens soient assermentés.

A l'époque, voilà la réponse qui m'a été faite « pour pouvoir mettre des contraventions, ils devaient aller chercher un agent ». C'est ma première question.

La deuxième est différente, au sujet de l'ensemble de l'arrondissement. Il me semble que la police devrait rappeler aux commerçants qu'ils ne doivent pas servir des gens ivres.

A plusieurs reprises, dans nos superettes, j'ai vu des gens ivres interpeller les gens (sans grosses menaces). Le personnel de ces superettes a beaucoup de difficultés à refuser de les servir. Il faut qu'ils soient soutenus par la police. Merci de bien vouloir le faire.

**M. YVES CONTASSOT :** Sur le statut des agents, il y a eu une modification législative il y a 2 ou 3 ans, qui permet aux agents de la Surveillance Spécialisée des Parcs et Jardins de verbaliser. C'est sous certaines conditions : avoir une qualification d'adjoint de Police Judiciaire (je ne sais plus exactement) et être agréé par le Procureur.

Cependant, la verbalisation n'est pas leur mission première. Leur travail consiste à faire respecter uniquement le règlement des Parcs et Jardins, en dehors duquel ils n'ont pas de compétence (pour un véhicule mal stationné sur l'espace public, ils n'ont le droit de rien faire).

Ils ont également une mission d'accueil, de conseil, de prévention, de médiation. Ils sont formés pour cela, et ont des formations pour essayer d'éviter les conflits en faisant baisser les tensions. Mais, au-delà d'un certain niveau, ils n'interviennent pas et sont tenus d'appeler soit les agents de la DPP de la Ville, soit les forces de police.

Lorsqu'il y a atteinte aux biens ou aux personnes, ils n'ont pas de compétence. Seule la Police Nationale a la compétence pour intervenir. Il n'est pas question de mettre en situation de dangerosité du personnel qui n'est pas formé et qui n'a pas le statut juridique pour intervenir.

Il y a des procédures très précises au sein de la Direction, avec des systèmes d'appel selon la nature des tensions ou des incidents ; l'idée étant toujours d'essayer d'éviter d'arriver à l'incident. On leur demande aussi de se retirer lorsqu'une violence évidente va se produire, de ne pas essayer d'intervenir et d'appeler les forces de police.

Il n'empêche qu'ils sont victimes d'agressions, comme d'autres, comme des gens sur l'espace public. On dit qu'il n'y a pas de différence essentielle entre le jardin et le reste du quartier ; c'est parce qu'un délinquant ne va pas regarder s'il est sur la pelouse ou à côté s'il a envie de « se payer » quelqu'un (je parle sous le contrôle des forces de police). On le constate dans tous les quartiers où l'on a des difficultés avec les parcs et jardins : ce n'est pas spécifique au jardin lui-même, il n'y a pas de différences fondamentales entre le jardin et son environnement.

Sur la boisson...

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS** : Ne vous inquiétez pas, Mme CHARLETTE, on intervient. Le Capitaine GUIBERT est omniprésent ! On n'a pas réussi à empêcher les Polonais de boire de la bière, mais cela s'est bien amélioré quand même. Je ne veux pas intervenir en matière d'urbanisme.

Je voudrais dire qu'une chose me frappe. Le samedi, par exemple, lorsqu'il fait beau (j'avais fait des photos l'année dernière pour illustrer une évaluation auprès de Monsieur le Préfet, de photos prises sur le Forum) ; on voit deux choses en opposition, à quelques mètres d'intervalle : sur la pelouse, en face de Ste Eustache, des gens pique-niquent avec leurs enfants ; et à 50 mètres, des centaines de personnes cheminent sur les longs axes. Cela peut surprendre, mais c'est ainsi, et cela se passe très bien. C'est un témoignage sur un samedi ensoleillé, sur le forum.

**M. ALEXANDRE MAHFOUZ, COLLECTIF BEAUBOURG LES HALLES** : Bonjour, Monsieur le Commissaire. Cela concerne le commerce de surface.

Je voulais vous interroger sur le poste de commissariat de la rue Pierre Lescot : nous, commerçants, entendons des rumeurs. L'emplacement actuel serait trop petit, et il devrait être déplacé. Ces rumeurs sont-elles justes ?

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS** : Le poste de Lescot est là depuis longtemps. Je pense qu'il restera là encore un moment.

Sur un arrondissement, on a besoin, en termes de gestion et d'efficacité, d'obtenir un site unique. C'est la tendance actuelle sur Paris.

**M. ALEXANDRE MAHFOUZ** : Donc, vous confirmez la rumeur. Il peut être déplacé, et donc disparaître.

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS** : -Si l'on a un projet de site unique pour l'ensemble des policiers du 1<sup>er</sup> arrondissement, il est évident que tout le monde sera regroupé. C'est fait habituellement, sur les autres arrondissements.

**M. ALEXANDRE MAHFOUZ** : Ce poste est très bien placé.

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS** : Cela nous permet d'être assiégés régulièrement par les camarades de ceux que l'on a interpellés ! Ce n'est pas franchement le meilleur endroit, mais il est vrai que l'on est, là, au cœur du problème.

**M. YVES CONTASSOT** : Dans un quartier sans problèmes de sécurité, ce n'est pas la peine d'avoir un poste sur place !

**MME. PAULE CHAMPETIER DE RIBES, CONSEIL DE QUARTIER ST GERMAIN L'AUXERROIS** : Le Commissaire DARRAS a eu une phrase absolument extraordinaire ; justement, entre cet aspect dynamique et cet aspect passif du jardin. Nous en avons parlé dans notre collectif et nous l'avons demandé, il faut trouver cette harmonie-là. Vous ne trouverez pas la solution, nous non plus. On espère bien que M. MANGIN la trouvera. Nous demandons simplement cela, ce n'est pas compliqué.

Dans le projet qui nous est présenté, on n'a pas cette sensation. Il faut réussir cela, c'est indispensable.

Je ne reviens pas sur les 800.000 voyageurs, sur les riverains, etc., mais c'est quand même la complexité de ce lieu. On n'a pas l'impression que cette notion ait été suffisamment prise en compte. La Place René Cassin est symbolique de cet endroit de repos, avec des tas de gens qui passent. Les gens ne se gênent pas entre eux ; ils vivent ensemble.

**M. ANDRE LABORDE, GIE DU FORUM DES HALLES :** Je voudrais connaître votre sentiment sur la graduation du risque du Forum ou des Halles, par rapport à d'autres sites dans Paris.

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS :** Votre question est compliquée. Il faut tenir compte des flux.

En 1987, il y a eu un attentat à la FNAC, j'étais présent ; c'est aussi un site potentiellement à risque.

**UN INTERVENANT :** Depuis 1987, le Forum ou les Halles se placeraient à quel niveau par rapport à d'autres sites de Paris ? Est-ce un site particulièrement délicat, dur, difficile ; ou sommes-nous dans un système banalisé comme d'autres sites ?

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS :** Je pense que c'est un site à risque, parce qu'il est au centre de Paris. Il y a déjà eu un attentat. Il pourrait servir d'espace d'expression à des bandes venues de banlieue. Cela s'est passé à La Défense, et peut se produire chez nous. On en tient compte. Cela peut aller très vite.

L'année dernière, on a eu des informations selon lesquelles certaines bandes du 92 voulaient rencontrer des bandes du 94, en plein milieu, là. Cela peut très bien arriver. C'est le terrain neutre... Inutile de vous dire que l'on n'y tient pas du tout.

Une seule solution, pour que cela ne devienne pas le « ventre mou » de Paris : y mettre beaucoup de pression, et c'est le rôle des équipes du Capitaine GUIBERT. Plus on mettra de pression, plus on a de chances que cela reste en banlieue. Je simplifie, évidemment.

**M. YVES CONTASSOT :** Est-ce que dans le temps de la journée ou de la semaine, il y a des périodes critiques ou particulièrement difficiles ? Des horaires, des jours ?

**M. LE CAPITAINE GUIBERT :** En effet, certains jours sont pris en considération de façon plus particulière par nos services. On ne considère pas un dimanche après-midi, lorsque les magasins sont fermés, comme le samedi après-midi (par exemple, le premier samedi des soldes). On ne considère pas le site de la même façon selon l'heure dans la journée, le jour dans la semaine, la semaine dans l'année ; aussi, selon l'événement national.

Par exemple, pendant les manifestations anti-CPE, nous étions très mobilisés, plusieurs bandes étaient signalées sur la capitale et pouvaient à tout moment venir commettre des exactions sur le site. Pendant ce mois et demi, on a fait particulièrement attention au Forum des Halles. On avait un dispositif, avec pas beaucoup plus de sécurité, mais avec un maillage des différentes personnes qui ont une forme de travail sur le site.

Je vois environ une fois par mois M. ROMBAUTS, le Directeur du Forum des Halles ; alors que je l'ai eu une fois par jour au téléphone, pendant ce mois et demi.

Cela ne veut donc pas dire des forces en plus, mais des échanges d'informations qui nous permettent d'être réactifs face à un événement que l'on peut connaître sur le site, où de nombreuses personnes passent chaque jour. On est obligatoirement sensibilisé là-dessus.

**MME ÉLISABETH BOURGUINAT** : Depuis un quart d'heure, on parle d'autre chose que du jardin. C'est très éloquent. Les problèmes de sécurité dans le quartier ne sont pas particulièrement liés au jardin.

L'ordre du jour étant chargé et problématique, puisque l'on doit discuter de l'ordre du jour, j'aimerais que l'on parle du jardin.

**M. YVES CONTASSOT** : J'ai rappelé, mais rappelle une deuxième fois, que l'analyse de la Direction des Parcs et Jardins sur une très longue période montre que le jardin est le reflet de ce qui se passe autour.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET, CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES** : Je trouve cet exposé très intéressant et, au contraire, en plein dans le sujet.

Commissaire, une des dernières choses que vous avez dites me trouble. Je comprends que vous ayez la responsabilité du quartier. C'est très agréable d'être protégé. Cependant, vous dites que l'on met la pression pour éviter un « ventre mou » et que cela reste en banlieue, c'est une façon un peu terrible de dire « tant que c'est là-bas, nous n'en subissons pas les conséquences ».

Je crois que c'est faux, et c'est un des problèmes abordés dans les sujets que nous avons soulevés.

Je ne critique pas du tout votre surveillance, mais nous ne sommes pas désolidarisés à ce point de ce qui se passe autour de nous ! Cela nous touchera aussi.

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS** : Je vous ai choquée, je m'en excuse. Lorsque je dis que l'on met la pression, cela veut dire que l'on utilise quelques façons d'agir très simples.

A la sortie des escalators, il y a toujours des policiers en tenue, cela commence là. Quand on arrive, on voit des policiers en tenue.

On affiche que sur cet espace, on ne fera pas ce que l'on veut. Cela ne me choque pas qu'il y ait 300.000 personnes à un instant T sur le Forum. Le gérer, c'est mon travail. Simplement, on affiche. Si une bande circule, on ne la regardera pas passer. On ira les contrôler et leur demander ce qu'ils font là, etc. Ce n'est pas très « mode », mais efficace. On ne laisse pas les gens faire ce qu'ils veulent.

C'est pareil pour la personne qui traverse en deux roues, ou l'automobiliste qui stationnera là. Il aura un PV. On ne fait pas n'importe quoi. Ce n'est pas par sadisme, évidemment, mais on sait que pour avoir un résultat, il ne faut pas faire preuve de tolérance.

Les gens peuvent se promener, on a quand même atteint un niveau de sécurité assez satisfaisant. Je ne m'envoie pas de fleurs. On peut toujours faire mieux, et cela peut mal se passer un soir.

Nos « clients habituels » sont des gens qui cherchent la faille. Ils viennent là pour des trafics ; il y a tellement de monde qui passe. Le Forum, c'est le rêve du trafiquant, il ne faut pas se leurrer. Les trafiquants qui viennent là sont les « ratés du trafic » ; ils sont interdits de trafic dans leur cité, ils y seraient éliminés rapidement. Ici, on rencontre rarement deux fois la même personne, sauf les policiers, évidemment.

**M. OLIVIER PÉRAY :** Je voudrais à nouveau parler du jardin. On a bien compris qu'il était lié à ce qu'il y a autour, notamment le Forum, et que vous ne faites pas de distinction entre les deux.

Je voudrais enfoncer le clou que j'ai commencé à enfoncer tout à l'heure, sur le problème de sécurité.

J'ai compris que vous ne vouliez pas parler d'urbanisme. Vous avez quand même dit une chose qui m'a beaucoup surpris : « il n'y a pas pour nous, policiers, de configurations plus ou moins criminogènes qui soit liées à l'urbanisme ». Je comprends, une configuration criminogène est peut-être plus liée au nombre de personnes qui circulent, ou à des emplacements géographiques.

La question précise que je voudrais vous poser et aussi à la Direction des Parcs et Jardins, puisque les agressions concernent tout le monde est la suivante. Pensez-vous qu'un terrain accidenté dans un jardin est plus ou moins criminogène ? C'est-à-dire d'après l'expérience que vous avez dans les différents jardins de Paris, le fait d'avoir des bosquets, des gros arbres derrière lesquels on peut se cacher, des trous et des bosses, favorise-t-il les agressions ?

Je ne voudrais pas qu'on nous dise ensuite qu'il est nécessaire d'éclairer, pour des raisons de sécurité.

Que pouvez-vous nous répondre, vous, et la Direction des Parcs et Jardins, sur l'éclairage et sur le caractère accidenté du terrain ?

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS :** En tant que policier, je dirai qu'il faut un éclairage adapté (j'enfonce une porte ouverte).

En tant qu'individu, je peste tous les soirs contre le lampadaire en face de ma chambre.

Il faut que ce soit adapté. On a fait assez de progrès pour avoir un éclairage qui éclaire sans éblouir, sans zone d'ombre. Ce n'est pas mon rayon.

**M. OLIVIER PÉRAY :** La zone d'ombre, pour vous, représente-t-elle un danger ? C'était le sens de ma question.

**M. LE COMMISSAIRE DARRAS :** C'est une bonne question, parce que le policier, la nuit, a toujours une torche. Donc, forcément, l'ombre, selon ce que l'on fait, est une zone inconnue, que l'on éclaire. C'est très compliqué. Souvent, la solution idéale est une plaine. C'est génial, on voit tout. Mais quand il y a 300 ou 500 personnes dans la plaine, comment faites-vous ? Ce qui apparaît comme un avantage peut devenir rapidement un inconvénient.

On a énormément de mal à rétablir l'ordre sur un endroit plat, occupé, par exemple sous la Tour Eiffel. Je me souviens d'un soir du 31 décembre, où l'on s'est battu pendant 2 heures à 200 contre 2.000. Donc, la plaine n'est pas forcément la solution idéale non plus.

Je vous explique simplement, en fonction de situations policières vécues.

**M. BRUNO RENE-BAZIN, LA CLAIRIERE :** On parle de la sécurité en pensant que c'est uniquement le rôle des forces de police, des forces d'observation et de « répression ».

Il y a quand même tout le rôle de prévention, le rôle d'accompagnement des gens en difficulté dans les zones où passe beaucoup de monde. C'est le rôle des habitants et des associations spécialisées.

Je sais que la police, dans le quartier, travaille en bonne collaboration avec les associations qui travaillent sur le terrain. Elles ont l'avantage de ne pas avoir de costume, on ne les repère pas. Le travail qu'elles font, dans le jardin, et à l'intérieur du Forum, est très important.

Les associations sont présentes à des heures où la police ne l'est pas toujours. Je crois qu'il faut aussi insister sur leur rôle dans la sécurisation des quartiers et dans la prévention.

Les associations, pour la plupart, accompagnent les gens dans une insertion à l'intérieur d'un quartier. C'est très important. Je suis, comme Mme GOY-BLANQUET, un peu surpris. Je sais que le rôle de la police est peut-être de faire pression dans le centre pour éviter que l'extérieur arrive, mais il y a un complément, heureusement.

Nous, associations et habitants, devons assurer cette continuité, si la police ne l'assure pas. Nous devons l'assurer plus longtemps dans les horaires, parce que la police ne peut pas être présente tout le temps ; je le comprends.

Je voudrais, lorsqu'on parle de sécurité, que l'on parle aussi de l'action citoyenne faite autrement, et en complément des actions sécuritaires.

**MME. PAULE CHAMPETIER DE RIBES :** C'est bien pour cela que dans la programmation, pour le cahier des charges, on a demandé des forums pluriculturels, des équipements métropolitains, etc. On n'a rien obtenu de tout cela.

En tant qu'association, notre rôle était d'essayer de convaincre que ce genre d'équipement était vraiment utile. C'était en complémentarité de ce travail-là.

**M. YVES CONTASSOT :** Y a-t-il encore des demandes de prise de parole, des questions ? (Non). Il ne faut pas qu'il y ait de regrets ensuite.

**MME. MURIEL EMELIN :** A la Direction des Parcs et Jardins, nous considérons que certains aménagements peuvent ne pas favoriser tellement une insécurité, mais beaucoup d'accidents d'usagers qu'il nous appartient d'éviter en pensant en amont l'aménagement du jardin.

Il peut s'agir de zones difficiles à surveiller car hors de vue, ou non éclairées, ou de zones en cul-de-sac, mais en aucun cas il n'existe ce type d'aménagement dans le Jardin des Halles.

On considère que ce n'est absolument pas prépondérant, par rapport à l'environnement du jardin qui nous semble beaucoup plus important dans le taux d'infractions que l'on peut y constater.

**M. YVES CONTASSOT :** Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (Non). Il me reste à remercier au nom de tout le monde le Commissaire DARRAS et le Capitaine GUIBERT, ainsi que les personnels des parcs et jardins qui suivent au quotidien ces questions pour l'ensemble des jardins parisiens.

*(Applaudissements).*

J'ai reçu, quasiment ce matin, puisque cela a été expédié le samedi 10 à 18 h 07, une demande de changement de l'ordre du jour. N'étant pas à l'Hôtel de Ville hier, pour des raisons professionnelles, je l'ai découvert ce matin.

Je ne vous cache pas que j'ai été un peu surpris sur la forme, parce que l'ordre du jour de cette réunion avait été fixé d'un commun accord, lors de la dernière réunion. Cela a été acté, et des gens ont travaillé pour préparer cette réunion.

Il est un peu dommage que 2 heures avant, on dise « on vous a demandé de travailler, mais on souhaiterait parler d'autre chose ».

Lorsqu'il y a des demandes de changement de l'ordre du jour, j'aimerais qu'elles soient formulées suffisamment à l'avance pour éviter de dire aux gens qu'ils ont travaillé pour rien. Il y a aussi une question de respect de ceux qui travaillent. Cette demande me paraît recevable pour tout le monde...

L'ordre du jour a été fixé ensemble, la dernière fois. Je ne l'ai pas fixé unilatéralement. Il a été retenu à votre demande. La preuve : le Commissaire et le Capitaine sont venus ; c'est bien parce que vous l'aviez demandé !

Je veux bien que l'on dise « non, vous ne venez pas, etc. » mais je vous demande simplement que l'on puisse l'anticiper, quand il y a des demandes. Elles peuvent être légitimes, il peut y avoir des demandes de changement d'ordre du jour. Il faut un peu de temps, pour éviter que cela se fasse dans l'urgence.

Vous souhaitez que l'on évoque un certain nombre de questions, sur le cahier des charges que certains estiment inexistant ou pas assez précis, ou estiment que l'on en cerne mal les contours.

Vous souhaitez que des thèmes soient évoqués. Au pied levé, ce n'est pas évident, en l'espace d'une demi-journée. J'étais pris par des engagements antérieurs, je n'ai pas eu une journée pour travailler sur ces questions.

Pour certaines choses, ces questions méritent d'être reprécisées. Certains et certaines ne les perçoivent pas. Je suis prêt à ce qu'on les reprécise. Pour que ce soit efficace et sans ambiguïté, il me semble que cela doit être fait par écrit, pour que vous n'ayez pas le sentiment, peut-être, que les comptes-rendus de ces réunions ne suffisent pas pour acter ou préciser tel ou tel point. Un document vous serait remis, reprenant l'ensemble des éléments et des cahiers des charges, des procédures, du point où l'on en est aussi, des évolutions actées ou encore à examiner.

Je propose que, sous 10 ou 15 jours maximum (cela demande quand même du travail), vous ayez ce document et que l'on puisse en rediscuter si vous voulez. J'ai l'impression que malgré les précisions que j'ai le sentiment d'apporter, que David MANGIN, Catherine BARBÉ, le Cabinet du Maire ont apportées, il y a encore des quiproquos, des incompréhensions ; ou des désaccords, mais ce n'est pas gênant, on ne réglera pas les désaccords forcément à coups de textes ou de discussions indéfinies.

Je vous propose de vous envoyer le plus vite possible (je peux m'engager pour une dizaine de jours) l'ensemble des réponses aux questions que vous posez, par écrit pour éviter d'entendre à nouveau que l'on n'a pas eu la réponse à telle question.

J'ai parfois le sentiment que les comptes-rendus ne suffisent pas. Même lorsque cela y figure, même quand il y a des écrits de telle ou telle association et nous constatons que l'association a dit cela (mais ici ce n'est pas la même chose), je ne sais pas comment on peut interpréter tout cela. Je me garderai bien d'interpréter le point de vue de telle ou telle personne.

J'ai noté, la dernière fois, que les associations ne souhaitaient pas être assimilées globalement mais souhaitaient garder toute leur indépendance, suite à ce qu'avait dit Thierry LEROY.

Je vous propose cette méthode, sinon on ne s'en sortira pas et on tournera en rond pendant des mois sur le thème : à chaque fois que l'on en discute, on n'est pas d'accord sur la base de la discussion. Il faut sortir de cette ambiguïté.

Je vous propose de mettre tout noir sur blanc. Ensuite, on constatera où il y a accord et où il y a désaccord, sur les mots, sur la valeur de tel document, comment on l'interprète, quelle est sa valeur juridique ou du point de vue de la concertation. Ensuite, on pourra continuer à travailler sereinement.

Si on le fait oralement, dans 2 heures on nous dira qu'il n'y a toujours pas d'accord sur les documents ou sur leur nature.

Je soumets cette proposition au débat, dans ce temps ; donc si vous voulez intervenir maintenant...

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Je voudrais dire un mot sur la forme. Je laisse les associations vous répondre sur vos propositions.

Depuis que je participe à la concertation, j'ai reçu à maintes reprises des documents le jour même, et je m'en suis accommodée comme nous tous. Vous nous reprochez de vous avoir pris à la dernière minute ; nous avons fait preuve de compréhension et vous pouvez peut-être en faire autant.

Cela arrive un peu tard parce que nous avons reçu il y a 8 jours, je crois, le document que consulte ma voisine, qui a provoqué pas mal d'irritations car nous avons eu le sentiment d'avoir essayé pendant des mois de dire que des choses n'avaient pas été concertées. On avance, rien ne change. Donc, nous avons décidé de ne pas discuter maintenant de l'endroit où l'on mettra les vases de fleurs.

Nous voudrions que des questions transversales qui n'ont jamais été discutées soient reprises.

L'exposé du Commissaire DARRAS a très bien montré que certains problèmes cruciaux liés au jardin n'ont jamais été abordés.

Je regrette que la forme vous ait choqué. Personnellement, j'ai été assez irritée de voir la manière dont on traitait le travail de la concertation.

**M. YVES CONTASSOT** : On ne se comprend pas. Ce n'est pas moi qui ai été choqué. Je sais m'adapter, même en quelques minutes.

Simplement, lorsqu'on demande à des équipes de préparer des documents en raison d'un ordre du jour, il ne faut pas changer ce dernier une fois les documents envoyés.

J'ai dit que ce n'était pas un drame, mais que je souhaitais que l'on essaye d'anticiper. Je ne l'ai pas pris pour une déclaration de guerre ! Je suis serein ; j'entends ce que vous dites, mais je regrette qu'on ne l'ait pas su plus tôt.

**M. JEAN-PIERRE MARTIN** : La dernière fois, on vous avait demandé de ne pas nous envoyer des documents avec des fonds noirs, parce que personne ne peut les imprimer, c'est trop cher. Ce document comporte 41 pages (je crois), ce sont 41 documents avec un panorama du monde, des images... Je déplore qu'il n'y ait pas le jet d'eau du lac de Genève qui aurait pu l'illustrer. Rien ne concerne le jardin ! Seulement 3 feuilles nous intéressent. De plus, vous nous collez encore du noir autour. Ce n'est pas vous, mais on l'a déjà demandé !

La prochaine fois, adressez-les nous par la poste, on pourra les consulter plus aisément.

C'était pour les problèmes pratiques, excusez-moi pour cette interruption.

**MME ÉLISABETH BOURGUINAT** : Il y a une complète incompréhension de ce qu'est la concertation. Nous ne demandons pas un énième texte expliquant ce que MANGIN et son équipe ont décidé depuis un an et demi, et n'a pas bougé d'un iota.

On a des textes ; la seule chose que l'on voudrait est que l'on se concertent.

Je fais le rapprochement avec ce qui s'est passé sur le bâtiment. Il y a eu des hauts et des bas, on est plus ou moins content. Un parti d'urbanisme, adopté en première phase, donnait de grandes orientations (où on construit, où les gens passent, à quelle hauteur on monte, etc.). Ensuite, un cahier des charges a été concerté, on y a passé des mois. Maintenant, des projets vont être présentés par des architectes.

Pour le jardin, un parti d'urbanisme a dit : « on ne construit pas sur le jardin, il y aura un axe est-ouest, il faut que ce soit un espace de liaison, etc. ».

On n'a pas vu venir le coup, car on se concertait pendant ce temps, on négociait une charte de la concertation, et pendant l'année 2005, incognito, l'équipe SEURA a travaillé sur un avant-projet.

Début 2006, on a eu une maquette (on ne l'a pas vue encore, il a fallu 6 mois pour l'avoir mais elle était prête, d'après ce que l'on sait des dessins), sans étape de concertation et de cahier des charges entre le parti d'urbanisme et l'avant-projet.

Depuis 2006, on essaye de nous vendre, réunion après réunion, un projet qui ne bouge pas d'un iota.

Je voudrais savoir pourquoi pour le jardin, on n'a pas de cahier des charges et il n'est pas concerté, bien évidemment, alors que pour le bâtiment on a eu droit à un cahier des charges concerté.

On nous rabâche à chaque réunion les mêmes images, les mêmes dessins, sans que l'on ait discuté sur le fond.

Pour témoignage de cela, je voudrais savoir ce qui a changé dans le projet de MANGIN, depuis la première réunion sur le jardin en juin 2006 (nous en sommes à la quatrième, je crois). Rien !

Sur le projet de bâtiment, sur le cahier des charges, on peut citer des tas de choses qui ont bougé. Sur le jardin, rien n'a bougé ; les images d'aujourd'hui que l'on nous montre pouvaient nous être montrées il y a 6 mois, ou il y a 1 an.

Je crois qu'il faut constater l'échec total. C'est une concertation bidon, alibi, qui servira à dire ensuite que le Jardin des Halles a fait l'objet d'une concertation. Sachez que l'on clamera haut et fort que cela n'a pas été fait, à aucun moment !

Il faut changer de méthode, en mettant le projet de MANGIN de côté, en remettant les choses dans le bon sens, c'est-à-dire faire un cahier des charges, puis redessiner les choses quand il sera temps. On les a dessinées avant d'avoir défini ce qu'il fallait mettre dans ce jardin, quels sont les usages, les fonctions ; avant de s'être entendus sur les termes.

Quand je lis « espace de liaison avec les quartiers environnants », pour moi cela ne veut pas dire : un podium de 1,50 mètre, avec des allées est-ouest uniquement, par exemple.

Il y a plein de choses dans ce petit programme datant d'octobre 2005 : étudier le maintien du Jardin Lalanne, ou d'autres choses. Cela n'a jamais été discuté.

Ce n'est pas la peine de nous envoyer un énième papier de plus, qui sera autocratique, et dira que c'est ainsi et pas autrement. C'est le parti de MANGIN, il n'y a rien à y toucher ; on le connaît par cœur et on n'en peut plus, de ce projet.

Il faut reprendre à la base, le diagnostic sur ce jardin, les besoins. Ne parlons plus du tout de dessin, de tracé, etc. Parlons de contenu, au sens de fonction, au sens où l'on définit un cahier des charges. Le dessin viendra après.

**M. YVES CONTASSOT :** Je demande à Catherine BARBÉ de faire un point d'histoire sur la concertation en amont, parce que je pense que certains ne savent pas comment le cahier des charges a été élaboré, parce qu'ils n'y étaient pas à l'époque.

**MME CATHERINE BARBÉ, DIRECTRICE DE L'URBANISME, MAIRIE DE PARIS :** Je comprends bien les questions d'Élisabeth BOURGUINAT, et peut-être d'autres personnes.

Je crois que ceux qui sont là depuis l'histoire du projet doivent se rappeler qu'on n'est pas sur la même procédure concernant la construction du Forum rénové (ex Carreau) d'une part, et le jardin d'autre part.

Le jardin est directement issu de la procédure des marchés de définition, et en choisissant le projet urbain de David MANGIN, le Maire de Paris a également choisi son projet de jardin. En revanche, il n'a pas choisi son projet de construction. C'était directement l'objet de la consultation « marchés de définition » à laquelle certains d'entre vous ont participé, puisqu'il y a eu à son sujet une concertation conduite par la SEM Centre, dont je ne connais pas exactement la teneur puisque je n'y ai pas participé. Seuls les représentants de la Direction de l'Urbanisme y ont été associés.

Pendant toute l'année 2003, il y a eu une première phase des marchés de définition qui a permis aux 4 équipes d'architectes urbanistes qui concourraient de discuter entre eux et avec les associations, pour dégager des orientations, qui ont donné lieu à un cahier des charges, que certains d'entre vous ont eu, me semble-t-il, puisque cela fait partie de cette procédure qui était elle-même soumise à concertation.

Ce cahier des charges était bien la commande que la Ville passait aux 4 équipes qui, dans cette deuxième phase des marchés de définition, au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2004, ont eu à répondre à une commande formalisée.

Ce cahier des charges figure, je crois, sur le site Internet. Si tel n'est pas le cas, nous allons l'y mettre, mais il y a déjà beaucoup de choses. Je l'ai entre les mains, il comprend une soixantaine de pages, dont 3 pages consacrées au jardin, avec des objectifs, des éléments de constat, des éléments de programme, qui sont issus du travail des 4 équipes d'architectes urbanistes et de la concertation.

Sur cette base, les 4 équipes d'architectes urbanistes ont eu à faire des propositions, qui ont été comparées, pesées, et présentées à la Commission d'appels d'offres de la Ville de Paris en décembre 2004. Je les ai moi-même présentés et je me souviens un peu de la teneur de ces rapports.

Il s'agissait de voir si les 4 équipes répondaient point par point à ce cahier des charges, et notamment aux exigences en matière de jardin, qui comprenaient des éléments de programme, de surface...

*(Contestations dans la salle de Mme Élisabeth BOURGUINAT)*

**MME CATHERINE BARBÉ** : Sur la base des réponses des candidats, la Commission d'appels d'offres a proposé de retenir le parti urbain de MANGIN d'une part, et d'autre part sa proposition de jardin.

En comparant les « rendus » des 4 équipes, notamment sur les questions de jardin, la Commission d'appels d'offres a également donné un avis pour qu'un marché soit passé à MANGIN pour la maîtrise d'œuvre du jardin.

Cette procédure s'appelle « les marchés de définition et les marchés subséquents aux marchés de définition », nous l'avons utilisée dans d'autres lieux à Paris et cela a donné lieu aussi à des jardins choisis selon ces modalités. Par exemple, le Grand Parc des Batignolles, en cours de réalisation actuellement, a été choisi exactement selon les mêmes modalités : marchés de définition entre 4 équipes, marchés subséquents, marchés d'urbanisme, et marchés de jardin.

Ensuite, que l'on déplore qu'il n'y ait pas assez d'éléments est une chose ; mais voilà ce qui s'est passé.

On n'a pas du tout traité de la même manière la partie construction (ex Carreau) appelée « Forum rénové » dans le cahier des charges, parce que le Maire de Paris n'a pas souhaité donner suite à la proposition de l'équipe SEURA-MANGIN sur ce point. Il n'y a donc pas eu de marchés subséquents, alors qu'il était demandé aux 4 équipes des propositions sur ce point également et qu'elles en avaient fait.

Nous sommes donc repartis, non pas de zéro, mais d'éléments beaucoup plus succincts, pour bâtir un cahier des charges, pour organiser un concours d'urbanisme qui donnera lieu à un marché ensuite.

Nous ne sommes pas du tout au même stade en ce qui concerne le jardin, où les choses se sont figées dès le choix de la fin 2004, et en ce qui concerne le « Forum rénové » où les choses ne se sont pas figées dès la fin 2004 et où nous sommes repartis du projet urbain de MANGIN (c'est vrai qu'il localisait les constructions et les équipements à construire) mais pour lequel nous avons, ensemble, bâti un cahier des charges détaillé, qui a donné lieu à la consultation lancée maintenant.

Voilà pourquoi les situations sont différentes. Je comprends que ce soit frustrant.

La concertation peut porter sur beaucoup d'autres choses ; encore faut-il que tout le monde adhère à ce dispositif. Je crois que cela se passe sans difficulté sur d'autres jardins, y compris pour l'exemple que j'ai cité en référence, pour lequel Maurice SCHILIS qui suit les deux projets pourra éventuellement témoigner.

Encore une fois, il y a un problème de différence de procédure, de différence de calendrier. Les calendriers sont différents pour le jardin. On peut le déplorer, en particulier pour ceux qui ont rejoint la concertation après cette phase 2003-2004 et qui n'ont pas connu tous les épisodes précédents. La situation est celle-là et donc, forcément, les choses à examiner ne sont pas du tout dans le même degré d'avancement.

**M. THIERRY LEROY, GARANT DE LA CONCERTATION :** Je prends la parole pour ce que j'appellerai volontiers juste une notion d'ordre. J'en ai parlé à Yves CONTASSOT ; la démarche qui s'est traduite par le courrier qui lui a été adressé au début de cette semaine résulte d'une démarche non pas unanime, mais assez collective (dont j'ai été témoin) qui associe un grand nombre d'associations.

Je crois qu'il est utile, pour qu'Yves CONTASSOT ait la pleine mesure de ce qui est demandé ici, qu'il y ait une pluralité d'expression, que l'on fasse le tour de table de ceux qui ont participé à cet exercice qui a eu lieu la semaine dernière. Cela vous donnera une vision plus complète des choses.

Comme garant, je suis obligé de demander que l'on respecte le temps de parole de chacun, sur ce point.

**M. YVES CONTASSOT :** Elisabeth ! Je souhaiterais que tu n'interviennes pas à tout moment. Déjà, une association a décidé de quitter la concertation compte tenu de propos dont elle t'attribue la responsabilité (je ne veux pas juger).

Je souhaite que l'on arrête de prendre la parole en permanence... Ecoute ! Ce n'est pas toi qui décides, ni pour le garant, ni pour les autres associations ! Il vient de s'exprimer. Beaucoup de gens ont levé la main. Ici tout le monde est adulte et a le droit de parler sans qu'on l'y oblige et sans qu'on le lui interdise. Tu ne peux pas interrompre en permanence le rythme de la réunion !

**MME JODELLE ZETLAOUI, INSTITUT D'URBANISME DE PARIS, PAROLES DES HALLES :** Je voudrais donner quelques précisions, peut-être dans le désordre. Ce qui s'est passé avant 2005 ne peut pas être qualifié de concertation puisque lorsqu'on a fait un bilan (le Maire de Paris a abondé dans ce sens, je crois) on a bien vu que l'on n'avait vraiment pas atteint un degré de concertation.

On a fait la charte, pour qu'il y ait un autre mode de fonctionnement par la suite. On a les textes des interventions des uns et des autres. M. CONTASSOT, vous aviez parlé d'une concertation sur le jardin à partir de 2005-2006. Il est vrai que l'on n'a pas su ce qui se passait, pendant un an, sur le dessin du jardin.

Cela m'embête un peu ; on a souvent tendance à invoquer la procédure, pour dire : « c'est figé, on ne peut pas faire autrement ». Les marchés subséquents ne veulent pas dire forcément que l'on a une solution figée. De même, dans la Loi MOP, une fois le cahier des charges du concours effectué et le lauréat désigné, la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) dit bien que l'on peut avoir une évolution du programme.

Je constate ici que l'on n'a pas eu de discussion véritable sur cette évolution du programme. On a toujours été sur un mode de l'information, de la communication. Les 3 réunions principales en 2006 ont été des réunions d'information à partir de laquelle les associations n'avaient pas vraiment d'espace de travail pour contribuer à la construction du projet. Là, on arrive à un moment où il y a un certain consensus pour mettre en évidence un nombre de problèmes importants.

Je comprends que le Maire de Paris et vous-même, M. CONTASSOT, ayez envie de montrer qu'il s'est passé quelque chose aux Halles et que ce soit visible pour votre communication, avant les élections. C'est tout à fait légitime.

Comprenez aussi qu'en l'absence d'un diagnostic véritablement formalisé sur le jardin et avec l'ensemble des informations qui nous viennent depuis un an, y compris des groupes d'usagers ou de M. le Commissaire aujourd'hui, on a le sentiment que la plupart des options prises par M. MANGIN vont à l'inverse des dimensions d'usage structurantes.

Le discours habituel des maîtres d'œuvre est : « les habitants ne sont pas capables de se projeter dans l'avenir », mais faire de la concertation veut dire ménager les uns et les autres, et porter un peu d'attention à des pratiques importantes, à des usages et des valeurs symboliques fortes pour les gens, et c'était étayer son propos là-dessus. Or jusqu'à présent, on ne peut pas dire qu'il y ait eu ce ménagement, cette attention et ce processus de négociation sur des aspects qui nous paraissent très importants.

Vous avez là le résultat d'une frustration assez forte et partagée.

**M. YVES CONTASSOT** : Je voudrais vous répondre sur deux ou trois points.

Vous dites qu'il n'y a pas eu de diagnostic. Je ne sais pas ce que vous appelez un diagnostic, mais le cahier des charges..., y compris les associations et celles qui disent qu'il n'y en a pas, j'ai leurs écrits sur leur analyse du cahier des charges et l'adéquation des projets au cahier des charges... Je n'invente pas... En 2004.

**MME ÉLISABETH BOURGUINAT** : c'était par erreur. On nous a suffisamment repris lorsqu'on parlait de cahier des charges, en nous disant que c'était un programme.

Maintenant, cela vous arrange et vous appelez cela un cahier des charges !

**M. YVES CONTASSOT** : Cela a été fait à partir d'une enquête approfondie, dont on me dit aujourd'hui (mais vous n'en avez pas tenu compte) : « c'est cette enquête qui a été effectuée en 2003 ». C'est à partir de ces documents et de la concertation autour de ces documents qu'a été bâti le cahier des charges du marché de définition... Eh oui ! A l'époque vous ne l'aviez pas demandé non plus !

Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'à l'époque, le mode de concertation n'était pas formalisé comme aujourd'hui. Personne ne l'a demandé alors.

En 2002 et 2003, personne n'a demandé une structure de concertation du type de celle qui existe maintenant ; personne n'a émis la moindre suggestion dans ce domaine. Ce n'est pas contestable.

J'ai noté qu'à plusieurs moments vous avez utilisé, presque de manière indifférenciée, le mot « programme » et le mot « projet ». Toute la question est là : est-on dans le programme ou dans le projet ?

C'est toute la difficulté, parce qu'autant le programme a été décidé par le Conseil de Paris (pas par moi) dans une délibération...

*(Contestations de M. DI MEGLIO).*

Mais vous pouvez dire n'importe quoi, M. DI MEGLIO, je dis simplement qu'un certain nombre de délibérations ont fixé des objectifs, et que l'on est dans le projet.

J'aimerais, sur le programme, lire des choses disant : « tel élément du programme est mal traité ou oublié »...

*(Contestations de Mme Élisabeth BOURGUINAT).*

Tu permets ! Tu veux que je te dise les éléments que tu as écrits sur le programme et la manière dont le projet de MANGIN les traitait bien ! »... Je vais faire circuler ce document, chacun pourra juger !

*(Contestations de Mme Élisabeth BOURGUINAT).*

Sur le programme, je n'ai pas entendu (j'ai sans doute une audition sélective) de demandes de révision du programme (je dis bien « programme »).

Sur le projet, bien sûr, il y a matière à discussion, comme dans tout projet. A partir du moment où le programme général est élaboré, il y a des discussions sur le projet, et il y a des marges de manœuvre. C'est évident. On débat bien de cela depuis le début. Je pense qu'il y a des confusions parce que certains ne veulent pas débattre du projet mais voudraient que l'on recommence à zéro la procédure, pour des raisons que j'entends bien.

Vous dites qu'il y a des échéances électorales. Je vous garantis que cela n'a rien à voir avec ce qui se passe actuellement. C'est mon point de vue.

**M. THIERRY LEROY :** Je renouvelle ma demande. Je voudrais que ceux qui, la semaine dernière, ont décidé ensemble d'avoir une position non pas uniforme, mais commune, s'expriment avec la diversité des prémices que chacun peut avoir, pour qu'Yves CONTASSOT ait la pleine mesure de ce qui est en jeu dans cette démarche.

**M. OLIVIER PERAY :** Concernant ce texte commun qui a été élaboré par rapport au travail effectué par Michèle COLLIN et Dominique GOY-BLANQUET, je m'associe totalement aux questions posées à l'intérieur de ce texte commun. Il faut que chacun le dise ici.

Je me suis rendu compte qu'il y avait un malentendu sur lequel je vais revenir tout de suite.

Ce texte commun soulève un grand nombre de questions auxquelles nous avons le sentiment de ne pas avoir eu de réponses. Peut-être les a-t-on eues et a-t-on l'impression de ne pas les avoir eues ? Il est important que la Mairie tienne compte de notre sentiment de ne pas avoir eu ces réponses. Le sentiment est quasiment unanime dans les associations (chacun l'exprimera) que ces réponses n'ont pas été données. C'est très important.

Revenons sur l'histoire du marché d'étude de définition. On nous a bien expliqué, à l'époque, toute la différence entre un marché d'étude de définition et un concours.

Concernant le marché d'étude de définition, à la fin, une fois un projet retenu, on pouvait panacher les résultats, prendre chez l'un, chez l'autre. Souvenons-nous qu'à l'époque, pendant l'étude de marché de définition, notre objectif était de demander un jardin d'un seul tenant, de plain-pied, de 4,3 hectares et que ce n'était pas acquis. On était donc sur une base extrêmement modeste, face à d'autres projets, comme le projet de NOUVEL, le projet de KOOLHASS, le projet de WINY MASS, qui proposaient des jardins ne nous convenant peut-être pas mais qui étaient très différents de l'esquisse fournie par la suite par David MANGIN.

D'après ce qu'a dit Catherine BARBÉ, je comprends que tout d'un coup le marché d'étude de définition a fonctionné comme un concours. Finalement, le dessin qu'a présenté David MANGIN à l'issue de ce marché d'étude de définition était le dessin retenu par la Ville, un peu comme on aurait retenu le dessin d'un concours. Là est le malentendu : pour nous, ce n'était absolument pas le cas et tout pouvait être possible, à partir de ce dessin qui était une sorte de grand parti pris sur de grandes idées définies dans le cahier des charges, qui étaient très vagues et larges et permettaient évidemment des jardins aussi différents que ceux de WINY MASS, de KOOLHASS et de NOUVEL.

Lorsque nous avons vu apparaître ce jardin, nous nous sommes dit que tout était modifiable, et nous avons été induits en erreur parce qu'on nous a répété à l'époque, parfois devant nos réticences sur ce jardin (je pense au Jardin Lalanne, etc.) que pour l'instant rien n'était fixé et que tout était négociable.

*(Applaudissements).*

Nous avons donc eu le sentiment que l'on était bien dans l'étude de marché de définition, que l'on nous proposait bien un parti pris très général sur un programme très général et un cahier des charges très général, et qu'à partir de là, on pourrait tout discuter.

Que s'est-il passé ensuite ? Nous avons vu arriver, le 26 ou le 29 juin (je ne sais plus) 2006, le premier plan de David MANGIN qui, je crois, était un petit peu différent des schémas qui étaient sur la maquette sortant des études de marché de définition.

Aujourd'hui, on se rend compte que cette proposition était quasiment définitive, une proposition actée par des tas de choses avant, et que l'on était devant presque une amélioration définitive de ce qui avait été proposé au moment du cahier des charges.

Donc, j'ai l'impression que l'on fonctionne aujourd'hui sur un profond malentendu sur la façon dont on a conçu les choses. Je dis « malentendu » parce qu'on ne s'entend pas bien, apparemment. Je ne dis pas qu'il y a des erreurs. Voilà où nous en sommes. Que peut-on faire ?

Yves CONTASSOT l'avait dit en juin 2006, il y a eu en amont, entre la remise des 4 maquettes et la sortie le 29 juin 2006 de la maquette pseudo définitive (disons « du projet »), toute une période pendant laquelle David MANGIN a travaillé, avec les services de la Ville, etc. ; pas avec nous.

Nous aurions peut-être dû être impliqués, dans cette période-là, et travailler un peu sur cette maquette pour qu'elle soit plus conforme à nos envies ou à nos besoins. Cela n'a pas été fait.

Je crois que cela a quand même été fait (Yves l'a dit aussi) en fonction de demandes de la Ville, des Services Techniques, de demandes de partout, d'un cahier des charges un peu plus précis, de diagnostics établis à partir de textes, etc.

Il nous manque finalement tout ce qui s'est passé pendant cette période. Je pense que nous aurions tous tout à gagner (comme tu l'as dit) à ce que le diagnostic et le programme soient écrits noir sur blanc ; pas le programme fait au moment du cahier d'étude de définition, parce qu'on le connaît très bien ; mais ce qui a concouru exactement à fixer le dessin de juin 2006 à partir des maquettes présentées en 2004.

Je crois que là, il est intéressant pour nous de comprendre comment David MANGIN a travaillé, sur quels principes, sur quelle logique ; en fonction de quels diagnostics, de quels programmes, de quelles intentions (peut-être politiques), qui répondent aux besoins d'un jardin public.

C'est ce dont on aimerait discuter aujourd'hui. Vous nous direz que c'est un peu tard. Oui, mais finalement on n'a pas compris. Donc, on se retrouve aujourd'hui devant un jardin qui, nous semble-t-il, peut correspondre au cahier des charges, à certains détails près qui sont d'importance ; mais on a l'impression que plein d'autres jardins auraient été possibles à partir de ce cahier des charges, et qu'on aurait pu discuter beaucoup plus sur la forme, la texture, etc.

Nous avons tout à gagner, aujourd'hui, dans la sérénité, sans enflammer les débats, sans se braquer les uns et les autres, et en reprenant la discussion comme si l'on n'avait rien compris, en s'expliquant à nouveau sereinement pourquoi on a abouti à ce dessin final de David MANGIN. Merci beaucoup.

**M. JEAN-PIERRE MARTIN :** Vous avez dû entendre un cri d'humeur générale, qui dit « non au Jardin MANGIN ». C'est une évidence. Il faudrait quand même tenir compte de nous ; sinon, nous sortons !

Il est surtout évident que les propositions du Jardin MANGIN, qui nous sont faites, sont complètement incohérentes et ne prennent rien en compte.

Il ne prend pas en compte l'insécurité parce qu'il va morceler, par ses « algorithmes » (je ne sais pas comment il les appelle), des buissons, etc. Il fera tout pour que ce ne soit pas plat et harmonieux.

Ensuite, toutes les perspectives sont complètement détruites. Il va morceler l'espace. Le grand cours est rejeté à l'unanimité, parce qu'il ne correspond à rien et va nulle part. Il divise ce que l'on veut tous : cette grande pelouse conviviale dont a parlé M. le Commissaire.

De plus, il ne sera jamais en harmonie avec les bâtiments qui arriveront un jour. On ne peut pas construire le jardin... On ne met pas de moquette avant de construire les murs. Il faut tenir compte de tout cela.

En revanche, il serait intéressant pour nous de tout reprendre et de tout aborder point par point, de tout mettre à plat. Par exemple, on peut parler de : « pourquoi supprime-t-on les serres tropicales, la butte, et des voiries souterraines, pour mettre des espaces étrangers au quartier ? ». Tout est à l'avenant.

Je pense qu'alors, M. MANGIN acceptera ou refusera ; mais on fera peut-être quelque chose de cohérent. Pour l'instant, il n'y a rien de cohérent, avec personne.

Le jardin est très mal entretenu, il est très vilain (je le maintiens). J'aimerais savoir combien de jardiniers de la Ville de Paris sont affectés à ce jardin.

Ce jardin a une vraie existence avec des gens qui le vivent, des gens différents, des jeunes, des vieux. Nous voulons une amélioration et non une destruction. Pour l'instant, on nous propose dix fois moins bien que ce que nous avons aujourd'hui.

**UN INTERVENANT** : Je voulais revenir sur cette impression que nous avons pu avoir : ne pas avoir de production d'écrits. Nous avons eu en échange de notre courrier un diaporama.

Nous avons eu un paragraphe de trois lignes, il est vrai que nous avons besoin de sens, d'écrits et j'ai l'impression qu'il y a un chaînon manquant. Cette production d'écrit doit répondre à cette question : « en quoi le jardin proposé par David MANGIN répond au cahier des charges ? ».

*(Brouhaha dans la salle).*

**MME. PAULE CHAMPETIER DE RIBES** : J'ai sous les yeux le compte rendu du 29 juin 2006. Grosso modo, toutes les questions posées dans le document qui vous a été envoyé et ce qui vient d'être dit, et sûrement ce qui sera dit, figurent dans ce compte rendu. Nous n'avons pas eu de réponse.

C'est vraiment très net en le relisant, et ce sont les mêmes questions. Je comprends vos propos, Mme BARBE. C'est assez intéressant sur le plan pédagogique de nous remettre face à nos responsabilités aussi, car nous en avons. Il s'est passé des choses et nous étions tous néophytes à l'époque des cahiers de définition.

Nous avons certainement eu des manques dans la compréhension du système. Nous n'avons pas encore quelques éléments parmi nous que sont Pierre, Michelle et d'autres. Maintenant, nous comprenons mieux et nous avons plus d'exigences par rapport à cette concertation.

Je rejoins bien évidemment tout ce qu'a dit Olivier. Nous devons avoir ce chaînon manquant pour nous aider dans cette démarche.

Après, il faudrait peut-être avancer ; c'est-à-dire que tout cela se fasse relativement vite, car pendant ce temps, que fait M. MANGIN ou l'équipe SEURA ? Continue-t-il ou attend-il que la concertation se mette vraiment en place ?

La Ville va-t-elle quand même partir de l'acquis des jardins actuels, de ce que vous nous avez présenté, avec des modifications à la marge ou y a-t-il encore une marge réelle de discussion qui peut amener à des changements en profondeur ?

Il y a un problème, sinon on n'a pas grand chose à faire et à continuer sur cela.

De plus, il faut s'apaiser un peu et retrouver un dialogue. Une phrase a été dite lors d'une réunion à laquelle je participais, et je suis désolée si cela va être polémique : « on ne veut pas parler avec M. MANGIN ou M. RAGUIN, mais uniquement avec M. CONTASSOT ». J'aimerais bien qu'on parle aussi avec M. RAGUIN et M. MANGIN de ce projet, car je pense qu'ils ont des choses à nous dire, par rapport à l'interprétation et la vision qu'ils ont eues de votre cahier des charges ou de votre programme.

M. ALEXANDRE MAHFOUZ : Je pense qu'il y a un malaise, et on peut toujours trouver une solution pour améliorer le projet. Je m'associe tout à fait à Olivier.

M. ANDRE LABORDE, GIE DU FORUM DES HALLES : Nous avons toujours essayé de dire qu'il relevait du bon sens de ne pas penser le jardin avant de savoir quelle sera la maison.

Nous sommes tout à fait satisfaits, mis à part quelques détails du cahier des charges fait pour le concours. Nous en espérons quelque chose de fantastique. Je crains que prendre des décisions avant de connaître la qualité du projet, qui sera retenu, est un peu incohérent.

Avoir dissocié le bâtiment du jardin de la façon dont vous venez de nous l'expliquer au niveau administratif peut amener à un échec retentissant. Je ne crois pas qu'il faille se bloquer sur un problème administratif devant un tel problème. C'est le centre de Paris, c'est un bâtiment fantastique dont on nous parle qui va être de renommée mondiale. On devrait faire attention à sa cohérence.

M. PIERRE DI MEGLIO : Je me suis permis pendant ces deux derniers jours de relire un peu tous les textes que nous avons accumulés depuis le début des opérations, c'est-à-dire depuis quatre ans. Je ne vais pas vous en faire l'historique.

Je citerai quelques points qui vont dans le sens de ce qui a déjà été dit. Je me suis lancé dans cette opération en octobre 2004 lors d'une réunion publique, quand M. CAFFET a fait son autocritique et a en particulier dit « on a fait des projets sans programme » (je ne savais pas ce que cela voulait dire), et surtout « on a confondu un marché de définition qui porte sur l'urbanisme avec un marché de définition qui porte sur l'architecture ».

Cela signifie que le projet Mangin, tel qu'il a été accepté, définissait des grandes lignes. C'était un projet très dessiné, puisque c'était un jardin, mais c'était un avant-projet. Dans ce que le Maire a décidé ensuite en 2005, quand il a choisi le projet Mangin, il a dit deux choses très importantes.

Il a effectivement approuvé pour le jardin quelques grandes lignes, le cœur de Paris dans le corps de Paris, ou l'inverse...

Il a aussi suggéré de faire de ce jardin un musée d'architecture.

Mais, il a accepté des grandes lignes. Qu'a-t-il dit aussi, et ce qui a été fait pendant un an ? Il a accepté de modifier, de faire de la concertation, alors que ce qui avait été fait pendant la première phase (année 2003), c'était simplement de la consultation. On nous demandait, aux associations, ce qu'elles pensaient du cahier des charges établi. Voyez la différence entre consultation et concertation, les deux mots le disent bien.

Dans un cas on dit aux gens : « voilà ce que l'on a fait, donnez-nous votre avis et on en tiendra compte ou pas », et dans l'autre cas « concertation », le terme le dit bien : il y a échange, discussion sur les points. Et c'est le sens de la charte adoptée.

Nous avons pendant l'année 2005 et au début 2006 envoyé des notes, en attirant votre attention sur le fait que le projet Mangin comportait encore dans le projet global des choses à définir, c'est-à-dire les liaisons entre les différentes activités qui ne sont pas bien vues.

D'ailleurs, on le voit maintenant : il n'y a pas de projet...dans la mesure où vous avez séparé les études par morceaux. Il y aura un problème de cohérence d'ensemble.

Pour chaque morceau, et pour passer du projet d'urbanisme au projet d'architecture ou à la réalisation, cela demande une concertation nouvelle, un diagnostic.

Deux exemples, et j'ai bien dit tout à l'heure un peu fort « qui va tuer le projet Mangin ? ». Le projet Mangin dans son axe principal sait faire un panoptique, car il y a un problème de sécurité. On voit bien que le diagnostic n'a pas été fait.

Quand a atterri le projet Mangin, tel qu'il sortait du marché de définition, un peu défini etc. ? Vous dites qu'il y a eu, je suppose, un nouveau diagnostic, un nouveau programme, mais qu'a-t-on vu du projet Mangin ? Il nous est arrivé un jour par l'observateur d'abord, et ensuite par un texte, des dessins en couleur.

Je me souviens avoir demandé lorsque M. MANGIN a exposé son projet où était le cahier des charges, le programme ?

On l'a vu projeté, mais il n'était pas dans les documents envoyés. Ensuite, nous avons eu un coup d'œil, je me souviens (et c'est la liaison avec ma deuxième question) qu'il était dit dans le cahier des charges, et en termes de programme sur les usages : « un jardin ouvert à tous » ; cela ne veut strictement rien dire.

La preuve, et il y a quand même une contradiction, car le projet est arrivé, comme d'habitude la charrue avant les bœufs, avant qu'une enquête de fréquentation de ce jardin ait été faite (enquête IPSOS). Elle avait été demandée en février par les associations, lancée en juillet, alors que le projet Mangin était soi-disant déjà fait, et dont les résultats sont arrivés en décembre.

J'ai demandé à plusieurs reprises, et c'est le sens d'un programme et d'un diagnostic, les résultats de l'enquête IPSOS qui ont été exposés. Curieusement, M. CAFFET nous a demandé ce qu'il fallait faire de cela, alors là je ne comprends plus rien.

S'il n'est pas au moins nécessaire que l'on revoie le projet Mangin pour qu'il nous dise les catégories d'usages faits, les points importants signalés par les usagers, ou on peut faire les choses à l'envers, analyser le projet Mangin et que l'on nous dise comment le projet Mangin satisfait à cela.

L'enquête IPSOS, c'est autre chose que l'enquête de l'anthropologue qui n'était pas faite pour cela, même si elle est très intéressante, mais qui ne permet pas d'aboutir à la partie d'aménagement.

Maintenant, on connaît les types d'usages bien précis auxquels satisfait le jardin actuellement ; c'est à vous, maître d'ouvrage, de choisir ces types d'usages et de nous montrer en particulier comment le projet les satisfait. Vous avez fait l'enquête pour cela.

Qu'on ne me dise pas que cela a été concerté. On met la charrue avant les bœufs. Cela ne me gêne pas de commencer un dessin avant de penser au programme, même si cela suppose une gymnastique tout à fait contradictoire, mais après tout pourquoi pas. Des gens s'expriment par le dessin, d'autres par le programme.

Il est plus logique de réaliser le programme avant. Quand vous consultez un médecin, avant de vous donner l'ordonnance, il fait le diagnostic. Vous pourrez faire un dessin, cela peut aussi servir à approfondir le diagnostic. Mais, il faudrait maintenant reprendre les choses dans l'ordre.

**MME LAËTITIA MOUGENOT, COORDINATRICE DU COMITE DE SOUTIEN ET DE PROMOTION DU JARDIN D'AVENTURE DES HALLES :** Je souscris à tout ce qui a été dit précédemment, et j'ai participé à cette réunion, qui a défini trois axes sur lesquels nous souhaitons vous interroger.

Je ne vais pas redire ce qui a été dit, mais revenir sur l'intervention de Mme BARBE. Vous nous avez réexpliqué le fonctionnement du marché de définition. Effectivement, il est tel que vous l'avez montré.

Y a-t-il une obligation de concertation dans le cadre d'un marché subséquent ? Je ne le pense pas, il faut vérifier. En nous proposant cette charte de concertation, (la Mairie de Paris) M. CONTASSOT s'est engagé à concerter sur les questions que nous posons de façon légitime depuis que nous sommes sur ce projet. Ce n'est pas qu'un engagement politique à mon avis.

Donc, la concertation depuis que cette charte existe doit être différenciée de ce qui s'est passé avant, auquel je n'ai pas participé et certains estiment que ce n'était pas satisfaisant. Nous n'allons pas débattre là-dessus, ce n'est pas le sujet.

Par ailleurs, du point de vue de la concertation, même si celle-ci a été faite en amont, il y a un espace, et M. DI MEGLIO l'a dit, qui de toute façon n'a pas été concerté, à savoir l'espace de transition, qui va exister ou n'existera pas, entre le forum et le jardin, se trouvant entre le Jardin Lalanne et la rue Berger.

Cet espace de transition n'a pas pu être concerté car au moment du marché de définition il n'y avait pas de séparation des deux projets carreau (espace rénové) et jardin. Donc, il n'a pas pu y avoir de discussion sur la façon dont dialoguaient ces espaces, puisqu'ils n'étaient pas différenciés à l'époque.

De toute façon, il faudra faire la concertation sur cet espace, et c'est un élément fort de notre questionnement du courrier que vous avez reçu, car nous vous demandons de nous expliquer la relation que vous attendez entre le forum et le jardin.

**MME ÉLISABETH BOURGUINAT** : Je voudrais juste reprendre la parole pour compléter les propos de Mme BARBE. Je voudrais rappeler, pour ceux qui ne l'ont pas connue, la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés.

Effectivement, sur le « programme définitif » qui se trouve en ligne (jouons sur les mots si l'on veut, mais il faut regarder ce qui est écrit sur les documents), et ce n'était pas un cahier des charges, il est ressorti de ce programme quatre projets, qui n'avaient rien à voir les uns avec les autres ; ce qui prouvait bien que le programme n'était pas très précis. Il n'y avait aucune indication de mètres carrés réservés aux aires de jeux pour les petits, pour les grands. Vu la précision du cahier des charges sur le conservatoire, sur la bibliothèque, on devrait dans un cahier des charges sur le jardin trouver ce genre d'indications, cela n'était pas présent.

On s'est trouvé confronté à quatre projets, dont trois d'entre eux massivement, et pour le quatrième nettement moins, en décalage complet avec ce programme. Je ne prendrai que l'exemple caricatural au maximum, et cela énerve tout le monde mais il faut le rappeler, ce programme prévoyait le maintien du Jardin Lalanne ou sa reconstitution à l'identique, c'est-à-dire paysager, fermé, animé, etc.

Depuis le 26 ou 29 janvier 2006, où l'on nous a dit que c'était supprimé, on s'est « assis » sur ce programme. Donc, il n'a pas été respecté. Il ne faut pas nous dire que cela a servi de cahier des charges pour le projet de Mangin.

M. MANGIN nous a dit que M. FEDERBUSCH estimait qu'on pouvait supprimer le jardin Lalanne sans problème. Peu importe, mais en tout cas les associations qui s'intéressaient à ce jardin ont été placées devant trois projets qui le supprimaient, qui plantaient des tours au milieu, qui faisaient des barres d'immeubles.

Le slogan qui a réuni les 33 membres du collectif « Rénovation des Halles » qui se sont mobilisés pour soutenir à l'époque le projet de SEURA était : « Le jardin des Halles n'est pas constructible ». Je rejoins les propos d'Olivier, nous en étions là.

La seule chose qu'on voyait dans le projet Mangin est qu'il ne construisait pas le jardin. C'était déjà beaucoup, car tout le monde nous traitait de sous-crétin pour s'opposer aux magnifiques tours dans le jardin.

Voilà où nous en étions.

C'était simplement ce que nous avons : le jardin des Halles n'est pas constructible. Le premier projet de Mangin comprenait une allée qui continuait la rue Turbigo. Le projet suivant qui est sorti après les questions complémentaires, comportait des atolls fleuris ou autres. Le troisième projet sorti maintenant revient à la prairie, les dessins ont varié et il n'y a jamais eu de concertation sur ce sujet.

Je rappelle que le programme a été concerté, mais il a été violé par trois candidats sur quatre, et le dernier ne l'a respecté qu'en partie. Ensuite, une fois que les projets sont sortis, il n'y a pas eu de concertation. On nous a bien expliqué que dans le cadre d'un marché de définition, il n'y avait pas de concertation possible.

Donc, il y a eu exposition et nous avons obtenu une seule réunion, certains étaient là, sur les ateliers du projet de rénovation des Halles en octobre 2004. Seule et unique réunion de concertation jusqu'en juin 2006 où l'on a vu arriver un projet de jardin complètement ficelé. Je persiste et je signe, ce jardin n'a jamais été concerté dans son cahier des charges, et bien évidemment pas dans son projet, dans son dessin.

De plus, l'existence du dessin, qui se présente même sous forme de maquette, poussée très loin, fait que l'on ne peut pas se concerter sur le cahier des charges. A chaque fois, Monsieur CONTASSOT, vous nous avez dit que c'était le projet de Mangin, et qu'il était impossible de le changer.

Encore une fois, je repose ma question : qu'est-ce qui a changé dans le projet de Mangin depuis juin 2006 ? Rien. Donc, je me demande ce que nous faisons là, à quoi servons-nous ? Simplement, à servir d'alibi pour que vous puissiez dire que vous avez concerté le jardin des Halles. C'est fabuleux, il y a eu de nombreuses réunions.

Non, il n'y a pas eu de concertation et j'attends qu'elle commence, c'est-à-dire qu'on mette de côté ce jardin, ce projet, qu'on revienne au cahier des charges. Je regrette, le programme a été minimum et n'a pas été respecté.

Ensuite, nous n'avons jamais eu notre mot à dire, ne serait-ce que pour définir le nombre de mètres carrés fermés ou ouverts définis aux enfants.

Vous parliez des programmes : les allées nord-sud, ou de telles choses ; tout cela n'a pas été fait. Cela a été fait pour le bâtiment mais jamais pour le jardin. Je maintiens.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Je vais aller vite, car de nombreuses choses ont été dites, sur lesquelles je suis profondément d'accord, et je ne vais pas les répéter.

Juste un point, si j'ai bien compris l'exposé de Mme BARBÉ, elle nous a expliqué la procédure, qui est régulière. D'une certaine manière, vous vous réfugiez un peu derrière cette procédure.

Je voudrais vous poser la question différemment ainsi qu'à M. MANGIN qui nous écoute, mais qui ne nous parle pas. J'aimerais bien l'entendre s'il veut bien nous parler.

Ce n'est pas du tout de l'agressivité, et j'aimerais bien qu'il nous parle. Il n'y avait pas du tout d'intention malveillante dans mon propos.

Nous avons soulevé un certain nombre de problèmes, nous estimons qu'ils sont réels, que le jardin a de fortes chances, s'il est construit comme il est prévu, de très mal fonctionner, de provoquer un certain nombre de troubles. La question que je vous pose à tous les deux est la suivante : admettez-vous que ces problèmes sont réels ?

Y a-t-il une légitimité dans les questions que nous posons ? Si vous l'admettez, envisagez-vous de les traiter ?

**M. JACQUES CHAVONNET, ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS CHATELET LAS HALLES** : Le privilège d'être le dernier ou l'avant-dernier est que toutes les questions ont été posées. Je suis bien sûr associé à l'ensemble des associations qui ont signé ce protocole et qui vous ont adressé cette lettre. De nombreuses questions ont été posées, sur lesquelles je ne vais pas revenir.

Je voudrais simplement faire un petit commentaire pragmatique. Je n'ai pas vraiment l'impression que M. MANGIN ait répondu aux questions posées depuis un an. Nous n'avons pas les réponses et d'un autre côté elles ont été légèrement escamotées.

Je voudrais savoir si M. MANGIN, et je ne conteste pas ce droit, doit aller au bout de son projet. Si c'est le cas, il faut nous le dire. A ce moment-là, cela ne sert à rien de se réunir et de poser des questions auxquelles on ne répond jamais.

Nous ne posons pas des questions pour les imposer. Attendons d'avoir des réponses, et nous indiquerons nos arguments. Nous ne savons que nos demandes ne seront pas toutes acceptées.

J'en viens à la place René Cassin par exemple, pour nous, elle représente un problème important. J'aimerais savoir si l'on a pris en compte son aménagement. On ne veut peut-être pas qu'elle reste ainsi.

Idem pour les liaisons nord-sud, on peut sans doute trouver d'autres passages.

En fait, ce sont ces réponses que nous voulons.

Je n'ai pas participé aux réunions de concertation, n'en faisant pas partie, mais lors des dernières réunions que nous avons ici, je n'ai pas eu l'impression qu'on ait répondu une seule fois à nos questions. Répondre signifie en même temps commenter.

Peut-on avoir des réponses, et surtout M. MANGIN doit-il aller au bout de son projet ? C'est son droit. Effectivement, il a un marché. Mais, qu'on nous le dise !

**M. DEPROIS, JARDINIER DU 4<sup>EME</sup>** : Je voulais donner une information et poser deux questions.

L'information concerne l'atelier Delaunay, qui avait eu des difficultés à réunir les enfants. Ils ont réussi à fixer une réunion qui devrait avoir lieu mercredi prochain.

La Mairie est-elle prête à accepter des propositions diverses, questions ou demandes des associations par écrit et à les collecter, et éventuellement à les faire circuler ?

Où est-on concernant le local de la concertation ?

**M. THIERRY LEROY** : Je reprends la parole après ce tour de table, non pas pour tenter de dégager une synthèse, qui n'est pas nécessaire, mais pour dire aux participants à cette réunion, avant même qu'elle se tienne et après le conciliabule de la semaine dernière, je me suis adressé à Yves CONTASSOT pour lui dire dans une note, qui est d'ailleurs à votre disposition, comment je percevais l'état d'esprit des associations qui se sont exprimées la semaine dernière avec moi.

Je pense que nous avons retrouvé aujourd'hui l'essentiel de ce qui s'était dit la semaine dernière.

Je redis ici ce que j'avais perçu, beaucoup des malentendus qui ont été pointés du doigt, et l'expression qu'en a faite Olivier PERAY est probablement la plus juste rétrospectivement. Elle est quand même mieux que ce que j'ai écrit à Yves CONTASSOT pour montrer les difficultés dans lesquelles nous sommes. Mais, chacun a sa manière de le dire, et je respecte chacune des expressions. Elles se rejoignent assez largement, il y a des convergences dans ce qui s'est dit.

J'avais deux manques à exprimer, correspondant à ce qui était ressenti depuis un certain temps, et cela a beaucoup été dit pourtant, d'une part savoir ce que la ville aujourd'hui considère comme acté du fait des procédures par lesquelles on est passé.

Yves CONTASSOT l'a un peu dit aujourd'hui, mais ce serait bien de le préciser en substance, en ne s'arrêtant peut-être pas à la décision du Conseil de Paris sélectionnant ce que David MANGIN avait écrit dans son étude de définition. C'était en 2004.

Il s'est passé des choses ensuite allant jusqu'à 2006 environ, qui figurent dans l'élaboration du projet de David MANGIN, qui lui a été confié par un marché de 2005. Dans cette période, il y a eu encore un peu d'élaboration de ce que l'on pourrait appeler « programme, cahier des charges ou projet », peu importe la terminologie, on n'est pas dans le droit, mais dans les prémices de discussion.

Il y a une demande très forte que soit explicitée la vue qu'en a la ville aujourd'hui. Je pense que c'est bien Yves CONTASSOT qui est le mieux placé pour le faire. Qu'est-ce qui est acté ou qu'est-ce qui ne l'est pas ? C'est une demande ancienne, et nous avons souvent demandé (je me rappelle au comité permanent de concertation d'octobre), Catherine BARBÉ l'avait fait pour l'ensemble du projet, une esquisse qui était un peu générale pour le jardin.

Sur le jardin, il faut être plus précis et je pense qu'on peut l'être. Cela éclairera tout notre travail. C'est absolument nécessaire. Il y a peut-être des choses implicites, des choses qui ont été dites, mais pas forcément explicitées ou motivées. En tout cas, ce premier besoin apparaît.

L'autre besoin que j'ai observé ou entendu, c'est le besoin d'expliquer comment on est venu à choisir telle ou telle option. Yves CONTASSOT vous a proposé de mettre par écrit un certain nombre de choses, et je soutenais cette idée. Elle est juste si elle ne consiste pas simplement à dire « je vous rappelle qu'on a décidé cela à tel ou tel moment », mais aussi de faire l'exercice d'explication. J'y inclus ce que Pierre DI MEGLIO appelle le diagnostic : qu'a-t-on tiré des études faites ? Je ne crois pas qu'on ait vraiment fait ce travail ; en tout cas, je ne l'ai pas trouvé. Il est peut-être quelque part mais sûrement dans les têtes. Je trouve qu'il gagnerait à être mis sur la table.

Par exemple, sujet dont nous avons si souvent parlé, l'étude sur les usages, réalisée en 2002, à laquelle vous vous êtes référés tout à l'heure et on s'y réfère souvent, elle est disponible sur le site Internet. Nous la connaissons tous, c'est l'une des premières choses que j'ai lues, et que j'ai trouvé très éclairante. Ce n'est pas très approfondi, mais quand même une documentation très substantielle qui est notre patrimoine de références commun.

Qu'en a-t-on tiré dans les options qui sont aujourd'hui arrêtées du jardin dans l'esprit du maître d'ouvrage ? Cela mériterait d'être dit. Ce chemin n'est pas impossible à parcourir et il a certainement été fait, on a fait des analyses. Comment est-on arrivé au bout de la chaîne pour ce qui est acté ? Et par soustraction vient tout ce qui n'est pas acté ?

Je suis moins sûr du fait qu'il n'y ait eu aucune réponse sur rien. Je vous l'ai dit l'autre jour, j'estime que la ville s'est exprimée sur certaines questions, pas sur toutes et loin de là. Bien sûr, il reste des réponses à apporter.

Je vous renvoie à une tentative que j'avais faite d'identifier les réponses faites dans un document que j'avais distribué ici le 16 janvier dernier. Les points de vue des associations ne sont pas très fidèles et j'avais essayé de récapituler les propos de la ville. Regardez-y, il me semble que des choses ont été dites, mais par soustraction il reste beaucoup de choses à dire.

Je souscris assez à l'idée qu'on ait, comme cela a été proposé au début, sur la table un document qui apporte à la fois cette vision de la ville de ce qu'elle a déjà acté et décidé, et des motifs par lesquels elle y est parvenue.

Une fois que l'on aurait cela, pour quoi faire ? C'est la question qu'il faut évoquer ensemble.

J'ai bien entendu parlé du malentendu historique, dont vous avez tous parlé sur les quatre ans qui se sont déroulés sur le jardin, qu'il reste une frustration de concertation. C'est Elisabeth BOURGUINAT qui l'a exprimé avec le plus de véhémence, mais vous l'avez tous dit à votre manière. Je comprends qu'il est difficile pour la ville de faire une application rétroactive de la charte de la concertation et refaire toute l'histoire avec tout le dispositif. Comme garant, je ne pourrais pas soutenir cette demande.

En revanche, avoir ce document proposé aidera à examiner toutes les questions auxquelles il n'a pas encore été répondu. On discute mieux des questions si l'on a cet éclairage de contexte qui n'a pas été fourni.

Par ailleurs, cela vous donnera la liste des questions qui restent à discuter. Vous devez chacun avoir un point de vue. Dans le courrier adressé la semaine dernière, nous avons dégagé trois questions principales, peut-être très générales. Derrière celles-ci, on voit bien des questions plus précises déjà évoquées dans nos discussions, mais elles devront être listées.

Je crois que c'est une bonne idée d'avoir un document de travail qui manquait. Je pense aussi qu'il manquait, et il faut aussi se poser la question de son mode d'emploi. Si l'on doit avoir quelques réunions comme celle d'aujourd'hui, où l'on se demande de quoi discuter, ce que l'on n'a pas eu l'occasion de mettre en concertation, on ne progressera pas.

En même temps que le document qui va être élaboré, je pense que chacun doit réfléchir à la manière dont on peut s'en servir. J'ai dit un peu ce que j'en pensais, et peut-être que maintenant la parole revient au Président de la séance.

MME. MICHELE COLLIN, INSTITUT FRANÇAIS D'URBANISME : Notre propos n'a pas été de mettre en difficulté la ville, ni de la mettre sur une position défensive. A la réunion, il y avait d'autres alternatives, des gens voulaient carrément faire des clashes, d'autres voulaient quitter la concertation. Ce fut un propos constructif (il faut bien l'entendre ainsi) productif, tant vis-à-vis des architectes que de la Mairie. C'est important.

Ce n'est pas avoir des explications qui nous intéressent ou des réponses, qui vont encore mettre la ville dans une position défensive, mais de commencer à discuter des questions qu'on a posées, qu'on peut reformuler différemment.

Nous voudrions cette concertation qui n'a pas eu lieu et ce dialogue, et nous voudrions partir directement des questions pour la prochaine réunion par exemple.

On l'a bien vu avec M. CAFFET, quand le cahier des charges est arrivé sur le forum, on l'a vraiment discuté.

Nous voudrions partir des questions que nous avons formulées pour arriver à énoncer des grandes lignes. Cela va nous amener à une procédure de discussion qui ne va peut-être pas remettre en cause entièrement le projet architectural, mais va peut-être le modifier dans un sens ou dans l'autre, qui va nous intéresser.

Cela va forcément bouger. C'est le point de vue que je voulais donner.

M. YVES CONTASSOT : J'entends ce que vous dites, et j'ai lu attentivement votre document. J'y retrouve des choses qui me paraissent des questions relativement récurrentes, que j'ai déjà entendues plusieurs fois sous des formes différentes.

Pour certaines choses, je pense que c'est du domaine du malentendu ; pour d'autres, je pense que les réponses ont déjà été apportées.

Quand j'entends parler d'activité commerciale dans le jardin, je ne sais pas qui peut dire autre chose que ce que j'ai dit, qu'il n'y aurait pas d'activité commerciale dans le jardin.

Je peux le répéter à chaque réunion, si l'on considère que la réponse n'est pas apportée et qu'il faut encore reposer la question. Je veux bien vous l'écrire, mais cela a été dit je ne sais combien de fois.

Je peux vous lire et commenter les mails des uns et des autres, individuellement ou collectivement. Je donne cela comme une illustration, et je ne dis pas bien évidemment que c'est la question essentielle.

J'ai fait cette proposition, après en avoir discuté avec le garant, car j'ai bien senti qu'il y avait tant sur le fond que sur la forme des difficultés de travailler de manière objective, et qu'on est, pour un certain nombre, dans soit du procès d'intention, soit du déni.

*(Réactions dans la salle).*

Je vous ai fait une proposition, sur laquelle Thierry LEROY a demandé des réactions et confirmé son accord. Il y a eu des réactions des uns et des autres, et vous me demandez ce que j'ai proposé.

Ne vous ai-je pas proposé d'écrire un certain nombre de choses ? Si cela n'a pas été proposé, effectivement nous aurons du mal à dialoguer.

Pourquoi ai-je proposé ce document ? Je pense que nous devons clarifier un certain nombre de points sur lesquels, comme l'a dit Thierry LEROY, il faut noter les évolutions, les choses sur lesquelles les décisions ne sont pas prises à l'évidence car on n'a pas encore discuté, notamment des questions des jeux d'enfants. Je ne vois pas comment on pourrait dire que des décisions sont prises, car cela n'a pas encore été discuté.

Il y a des orientations générales qui ont été données, et il reste beaucoup à faire. J'ai eu des propositions, pas forcément au cours de ce type de réunions, qui m'ont paru tout à fait pertinentes et qu'il me paraît intéressant de soumettre le jour de la réunion sur les jeux à la discussion. Elles n'ont été évoquées ni par David MANGIN, ni par moi mais par d'autres qui ont suggéré cette idée. Cela ne me paraît pas idiot, et nous en discuterons.

Ce n'est pas moi qui vais prendre la décision tout seul dans mon coin. Il reste encore beaucoup de choses à discuter. Je souhaite qu'on puisse clarifier ce qui est acté, ce qui ne l'est pas. Je vous rappelle quand même, et je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté entre nous, qu'un cahier des charges a été fait pour le concours du forum rénové. Dedans, des choses sont écrites sur le jardin, et elles doivent être considérées comme actées.

Dire que le cahier des charges du forum rénové n'a pas été concerté, ce serait un vrai scoop !

DANS LA SALLE : Je peux vous en faire la démonstration.

UN INTERVENANT : Pourrait-on avoir de nouveau ce cahier des charges ?

UN INTERVENANT : Nous avons tous demandé la suppression de cette partie relative au jardin, et nous ne l'avons pas obtenue.

UNE INTERVENANTE : On anticipait ce que vous venez de faire.

M. YVES CONTASSOT : Le cabinet du Maire veut s'exprimer.

MONSIEUR CLAUDE PRALIAUD, CABINET DU MAIRE : La concertation ne veut pas dire décision. Vous avez raison, vous l'avez demandée. Les élus ont la liberté de choisir.

M. YVES CONTASSOT : Je n'ai pas dit cela.

MONSIEUR CLAUDE PRALIAUD, CABINET DU MAIRE : Je n'ai pas dit que vous l'aviez accepté.

M. YVES CONTASSOT : C'était concerté et c'était dans le cahier des charges, je n'ai rien dit d'autre.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Il est écrit dans le cahier des charges que le jardin est en cours de concertation et que néanmoins on fixe telles et telles choses. Donc, c'est une contradiction dans les termes mêmes. Ce cahier des charges ne veut rien dire sur le jardin. Il dit une chose et le contraire : c'est en concertation, mais on a déjà fixé telles et telles choses. Je peux vous confirmer qu'il y avait unanimité pour dire qu'il valait mieux laisser les choses ouvertes et enlever ces choses-là.

MONSIEUR CLAUDE PRALIAUD, CABINET DU MAIRE : Je suis obligé de vous dire, très clairement, qu'il y a le temps de la concertation et le temps du choix des élus.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Que fait-on là alors ? Pourquoi concerte-t-on sur le jardin s'il est déjà fixé ?

MONSIEUR CLAUDE PRALIAUD, CABINET DU MAIRE : Le jardin n'est pas fixé, parce qu'il y a 5 lignes dans le cahier des charges du concours.

Il est clair que ce cahier des charges s'applique aux projets qui vont être jugés dans le cadre du concours. Vous pouvez exprimer votre désaccord sur tel point du cahier, il n'en reste pas moins qu'à cet égard les projets vont être jugés par rapport aux cahiers des charges qui ont été défini par la ville de Paris. Vous pourrez à ce moment-là vous exprimer, car nous avons trouvé les moyens pour permettre une expression.

Je suis obligé de vous dire qu'à un moment donné, il y a un temps de concertation, et un moment de finalisation, de validation d'un cahier des charges d'un concours qui relève fondamentalement des élus parisiens.

M. YVES CONTASSOT : Il y a deux conceptions de l'architecture qui s'opposent traditionnellement en France : le principe de l'objet architectural qui ne tient pas compte d'autre chose que de lui-même, et le principe de l'architecture contextuelle. Ce n'est pas moi qui vais trancher ce vieux débat entre architectes.

*(Réactions dans la salle).*

Vous m'expliquerez comment Rem Koolhaas dans son projet pour les Halles faisait de l'architecture contextuelle !

*(Réactions dans la salle).*

Je sais, je connais bien, je fais aussi partie d'un certain nombre de jurys et je vois comment on peut dire ce qu'est le contexte ou son contraire. Il y a quand même aussi des tendances fortes sur ces questions. Ce n'est pas simplement vrai en architecture, mais aussi dans d'autres domaines.

Il me paraît normal, quand on lance un concours, qu'on indique aux candidats ce que la Mairie attend d'eux, et dans quel cadre ils doivent réfléchir. Sinon, que diriez-vous à un candidat qui referait du Rem Koolhaas car il n'y avait rien sur le jardin, et qui considérerait qu'il avait toute liberté d'intervenir. Le forum ne pourrait se concevoir selon lui que s'il retravaille le jardin. Vous nous diriez que ce n'est pas sérieux et qu'on recommence comme la première fois, et vous auriez raison.

Il était donc normal que le Maire de Paris, et le conseil de Paris lorsqu'il lance des concours, indiquent les points d'orientations à prendre en compte. Dans le jardin, quelques grandes orientations figurent dans le cahier des charges, comme axes forts.

M. PIERRE DI MEGLIO : Le Maire peut faire un cahier des charges pour indiquer ses volontés à l'architecte. Le principe de la concertation veut, et c'est le Maire lui-même qui l'a proposé et qui a fait une charte, une consultation et une concertation avec les habitants avant. En fonction des discussions, des propositions des habitants, des enjeux, il est tout à fait naturel que le Maire veuille faire un jardin d'apparat, y mettre des objets d'architecture.

M. YVES CONTASSOT : C'est la première fois que j'entends parler de cela.

M. PIERRE DI MEGLIO : Il peut y avoir d'autres enjeux et d'autres objectifs, et c'est de cela dont il faut discuter. Ensuite, c'est au maire de décider. Faire un diagnostic, c'est choisir les problèmes qui se posent et les traiter. C'est ainsi que chaque réunion de concertation aurait dû se terminer ou débiter la suivante, avec un résumé de ce qui s'est dit, les propositions faites et leurs arguments. Cela n'a jamais été fait. C'est dans la charte.

M. YVES CONTASSOT : Il est aussi dit dans la charte que la ville a le droit d'exprimer son point de vue.

Je reprends la nécessité de clarifier un certain nombre de points, y compris sur ce que vous venez dire M. DI MEGLIO. Je souscris totalement aux propos de Thierry LEROY, des choses ont bougé suite à un certain nombre de vos remarques.

*(Réactions dans la salle).*

Ne dis pas cela, tu l'as écrit dans des mails. Des choses bougent et ce n'est pas fini. Très franchement, êtes-vous capable de me dire aujourd'hui où seront les jeux d'enfants ? Dans quelle configuration ? Quel style ? Quel impact cela aura-t-il sur le reste ?

Je ne suis pas capable de le dire, car il y a encore du travail qui n'est pas terminé. Tant que ce n'est pas fait, les interactions à l'intérieur du jardin restent tout à fait pertinentes. C'est pourquoi je vous ai proposé une méthode, qui peut vous paraître et je l'entends à certains égards, frustrante. Il faudrait qu'on puisse tout faire en même temps sans jamais rien analyser de manière séparée, et parallèlement on est bien obligé d'aborder pour pouvoir en discuter, compte tenu de notre temps, de manière séparée les problèmes, si l'on veut avoir le temps de les approfondir.

J'ai entendu certaines choses, David MANGIN aussi, la ville également, qui me paraissent tout à fait légitimes, que nous avons intégrées à ce stade comme des choses sur lesquelles il faut retravailler.

Comme on n'a pas les autres éléments, il est difficile de dire jusqu'où on les retravaille, dans quelle direction, alors qu'on n'a évidemment pas tous les éléments de la discussion et de la concertation. Vous êtes très forts si vous êtes capables de le faire. Moi, je ne sais pas le faire.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Jean-Pierre CAFFET sait le faire !

M. YVES CONTASSOT : J'admets que Jean-Pierre CAFFET soit bien meilleur que moi !

*(Remarques de Mme BOURGUINAT)*

Je n'ai jamais dit qu'un lapin sortira du chapeau, je ne crois pas à la magie. Je dis simplement qu'on avance, je vous propose, et le ferai même si éventuellement certains pensent que c'est inutile, mais la ville fera ce document qui permettra de clarifier un certain nombre de points, à ce stade de la concertation, tout en disant que les choses ne sont figées.

DANS LA SALLE : Elles ne sont pas figées depuis le début ?

M. YVES CONTASSOT : Mais non !

*(Remarques de Mme BOURGUINAT)*

M. YVES CONTASSOT : Je t'en prie Élisabeth, mesure tes propos ! Je crois qu'il y a des limites à ce que l'on peut dire.

M. DAVID MANGIN, SEURA : J'entends beaucoup de choses, dont un certain nombre de contradictions : trois versions du projet, ce projet ne bouge pas. Cela me paraît compliqué à comprendre.

Des gens ont eu des positions extrêmement différentes sur les premiers dessins. Maintenant, ils signent des motions pour le statu quo quasi complet sur la situation. Je ne pense que la ville puisse prendre comme baromètre essentiel des gens qui font le grand écart à ce point.

Cela dit, je voudrais rappeler quelques points. Effectivement, l'argument consistant à ne pas faire l'espace public avant de faire l'objet me paraît très clair et que le projet primé essaie justement de faire un maximum de cohérence entre l'espace public et tous les espaces publics, y compris au niveau du - 3 avec une liaison verticale. C'est bien cela qui donne cette cohérence et qui est acté.

Autre point, j'en ai un peu assez d'entendre dire qu'il y aurait une bonne concertation pour le carreau et une mauvaise pour le jardin. Je connais quand même bien les projets, et je suis parfaitement informé des discussions et des présentations, même si je n'ai pas assisté à toutes les réunions. Je peux faire une liste des points qui ont évolué sur le projet du carreau, y compris des points qui ne me satisfont pas complètement.

Il y a toujours 15 000 m<sup>2</sup>, des relations avec le jardin, un renversement de perspectives et d'autres perspectives ouvertes sur le jardin. Il y a des programmations d'équipements de quartiers. On pourrait trouver d'autres choses.

Peut-être que M. CAFFET donne cette impression de rondeur en employant une méthode particulière. Si l'on regarde les faits, par rapport à ce que nous essayons de faire sur le jardin, pour moi, c'est vraiment de même nature et du même ordre.

Par exemple, il y a des discussions, je trouve bizarre qu'on bloque les discussions car on n'est pas contents sur le Jardin Lalanne, sur les problèmes d'usage. Cela fait plusieurs fois qu'on vous dit qu'on a mis au point une méthode de projet, une souplesse qui peut permettre sans remettre en cause les tracés, les liaisons nord-sud, est-ouest, le maximum d'usages qu'on essaie de créer pour des publics différents à des heures différentes, une prairie beaucoup plus grande, plus d'arbres, plus de surfaces de jeux au total, car l'équivalent sera fait de surfaces de jeux closes (le Maire s'y est engagé) -sur la prairie, sur les jeux d'eaux, cela en fait encore davantage- plus de liaisons, plus d'accès handicapés, etc.

Franchement, je pense qu'il y a des évolutions. Si M. CONTASSOT veut écrire quelque chose, je crois qu'il faut faire attention à ce que l'on écrit.

*(Mouvements dans la salle).*

Ricanez ! Mais en quoi cela fait avancer les choses ?

Un certain nombre de choses vous ont déjà été dites, nous évoluons. Vous trouvez que c'est à la marge, peut-être, puisque certains sont fixés sur le jardin Lalanne. Là-dessus, nous avançons.

Pour certaines choses, on essaie de trouver une autre solution. Par exemple, on peut réduire les locaux des parcs et jardins, on peut améliorer telle liaison, on peut discuter du nombre et de l'implantation des kiosques.

On peut faire évoluer dans un sens certaines choses, et pour d'autres c'est plus difficile, car c'est extrêmement contraint. Je le rappelle à ceux qui ont déjà leur solution : le statu quo ; on essaie de refaire un jardin sur dalles, c'est extrêmement compliqué car il y a des émergences, on essaie de garder une série d'arbres, de recréer des liaisons, de faire des espaces beaucoup ouverts. Des choses méritent d'être bien réfléchies pour pouvoir trouver des solutions voire des alternatives, dont nous discuterons.

Cette maquette a été terminée en septembre 2006, elle vous a été présentée en décembre 2006. Des personnes ne l'ont pas vue, y compris certains adjoints. Nous ne cachons rien, nous trouvons une méthode permettant d'avoir de la souplesse et de n'avoir pas lancé le concours dans le vide ; c'est extrêmement important.

Je vous invite à avancer sur cette question des jeux, qui me paraît très importante. On peut être purement quantitatif et on trouvera les surfaces, mais en étant peut-être un peu inventif par rapport à la situation actuelle.

**M. THIERRY LEROY :** Je ne sais pas si l'on approche de la fin de cette réunion et il y a encore des demandes de parole, mais je voudrais faire deux remarques.

La première porte sur l'objet de cette réunion. Elle a joué son rôle de thermomètre d'une certaine façon. La ville a pu prendre la mesure de la température. Je ne suis pas sûr qu'il était nécessaire pour cela de s'exprimer avec autant de véhémence, pour certains d'entre vous, mais au moins le message est passé. Il est passé aussi en substance, car vous avez écrit quelque chose. Je m'adresse là aux associations qui l'ont fait. Cela aide la ville à comprendre où l'on en est des problèmes posés, et je ne reviens pas sur le fond. Je considère que cette réunion a joué son rôle.

Il faut être conscient tous ensemble du temps que nous avons. Tout le monde est conscient que l'horizon du travail que nous faisons sur la conception de l'ensemble du projet (jardin mais aussi le reste) est septembre ou octobre 2007. Il ne nous reste pas beaucoup plus de six mois.

Nous devons tous nous demander ce que nous pouvons faire de plus utile pendant ces six mois. Personne ne peut contester la légitimité de la ville d'exprimer son souhait à l'avenir. Personne ne peut avoir trop de doutes sur le fait qu'elle le décidera en effet à cet horizon. Donc, il vaut mieux pour la concertation essayer d'optimiser le temps qu'il nous reste.

Je ne veux pas dire par là qu'il était inutile qu'aujourd'hui nous nous exprimions comme nous l'avons fait. Je souhaiterais vraiment que nous ne soyons pas amenés à répéter quatre fois la même réunion. Le risque existe, car il y a de l'insatisfaction et du malentendu. Chacun doit y faire attention, la contribution que la ville a annoncée peut aider à réduire la part de malentendus. Chacun doit prendre la part de cet effort pour que les réunions restantes soient utiles.

Je crois utile qu'on puisse revenir à un moment donné à l'identification des questions utiles qu'il reste à discuter. Vous pouvez être en désaccord, pour certaines les positions sont fixées. En reparler ici n'est pas utile. En revanche, de nombreuses questions posées, auxquelles il n'a pas été répondu, ne sont pas tranchées. Certaines questions n'ont pas été abordées. Je crois qu'il faut être capable de les identifier et accepter d'en parler, et améliorer la méthode.

Deuxième remarque sur la méthode, je voudrais vous signaler que la dernière réunion « jardin » du 16 janvier a donné lieu par accident peut-être car nous n'avions pas de compte rendu exhaustif à un compte rendu réalisé par COTEBA dans des termes analytiques et méthodiques. Il fait 6 pages, alors que les autres en faisaient 40. C'est une tentative qui est à mes yeux le reflet assez fidèle de ce qu'a été cette réunion, avec ses faiblesses, pas de réponse à tout, mais tout de même sur chaque question, signalée l'une après l'autre, une tentative de relater les propos tenus, les questions posées, les réponses données. Par soustraction, on pourrait mentionner ce qui n'a pas été dit.

Vous devez être attentif à ce type d'efforts méthodologiques. Il a été dit tout à l'heure que jamais on a fait le suivi des pas faits à chaque réunion. A celle du 16 janvier, cela a été fait. Je vous invite à le regarder, peut-être à demander que cela s'améliore et qu'on le fasse mieux, et en substance que cela progresse davantage. Il est vrai que le 16 janvier, on n'a pas énormément progressé, mais quand même sur certains points. Je vous invite à regarder cela avec soin.

**M. YVES CONTASSOT :** Je propose que l'on ne relance pas complètement le débat, sinon on y sera encore à minuit.

La prochaine réunion aura lieu le 24 avril. Je m'engage à ce que ce document vous parvienne très rapidement, libre à vous de réagir, comme vous le souhaitez, soit auprès de nous en demandant des compléments. Je n'exclus pas que vous puissiez dire qu'un aspect n'a pas été traité, que vous demandiez des précisions ou comment tel thème sera abordé.

L'ordre du jour du 24 avril devrait porter sur les jeux et je souhaiterais que nous nous en tenions à cela. Si vous souhaitez modifier l'ordre du jour, faites-nous parvenir votre demande sous 15 jours.

Il est indispensable d'aborder les jeux si l'on veut avancer sur l'organisation générale du jardin. C'est une demande que beaucoup d'entre vous ont formulée, et je souhaite qu'on l'aborde. En parallèle, on peut aborder d'autres thèmes. Comme on n'a pas un temps élastique le soir, je souhaite très vivement que ce thème soit abordé la prochaine fois, sauf cas de force majeure, mais je n'en vois pas de raison.

Je vous envoie donc ce texte par voie électronique. Je pense que tout le monde reçoit les documents, nous veillerons à ce qu'ils ne soient pas trop lourds pour éviter de surcharger les imprimantes.

Merci, bonne soirée.